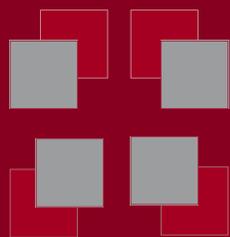




Agir pour le Gers en 2011



L'action des services de l'Etat

EDITO

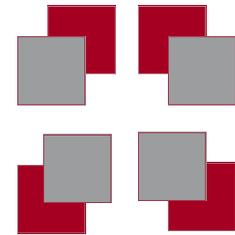


L'année 2011 a conforté la nouvelle organisation territoriale de l'administration de l'Etat. Dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques, la direction départementale du territoire, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et les unités territoriales ont été créées. La direction départementale des finances publiques du Gers a également été mise en place. Les réorganisations ont impacté de manière significative le travail des agents. Mais elles démontrent toute la capacité des services de l'Etat à se simplifier et à se moderniser.

Je remercie tous les agents pour l'effort consenti et les résultats obtenus, pour assurer la sécurité des citoyens, soutenir l'économie locale et garantir la cohésion sociale. Nous devons rester mobilisés pour améliorer le service rendu aux habitants du département, aux côtés de tous ceux qui nous accompagnent dans nos missions de service public : collectivités territoriales, entreprises, associations...

Étienne GUÉPRATTE,
Préfet du Gers

Sommaire



I - ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES

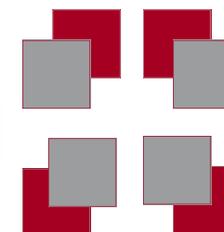
- Prévenir et lutter contre la délinquance 14
- Prévenir et lutter contre l'insécurité routière 17
- Prévenir les risques - Préparer et gérer les crises 20
- Garantir la protection du consommateur et la sécurité sanitaire et alimentaire 23
- Le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé 30

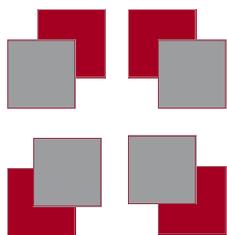
II - VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

- Délivrance des titres 35
- Contrôle de légalité et contrôle budgétaire 36
- Activités réglementaires 38
- Droit de l'environnement 39

III - GARANTIR QUE L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHÉRENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Soutenir l'aménagement du territoire 44
- Entretien et exploitation le réseau routier national 47
- Accompagner les acteurs et soutenir les territoires 48
- Promouvoir les stratégies de développement durable 50
- Assurer la protection du patrimoine 53
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique de soutien à l'agriculture durable 55
- Assurer la sécurité environnementale 57





IV - GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE

- Evolution de l'emploi en 2011 63
- Développer l'emploi 65
- Accès et retour à l'emploi 67
- Prévention des risques économiques 70
- Développer l'offre de logement 72
- Solidarité et Insertion 74
- Droit des femmes et égalité 77
- Prise en charge sociale et sanitaire des personnes handicapées et des personnes âgées 79
- Vie associative et égalité des chances 80
- Jeunesse et sports 82
- Développer la culture et protéger le patrimoine 84

V - ORGANISER L'ACTION ÉDUCATRICE

- Les élèves 89
- Les structures 90
- Les besoins éducatifs particuliers 91
- Les évaluations, les examens 92
- Les moyens humains 93
- Le décrochage scolaire 93
- Quelques points marquants 94
- La poursuite de l'évolution des services académiques 94

VI - ASSURER LA GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE

- Les missions 98
- Les services douaniers et leurs missions en 2011 101

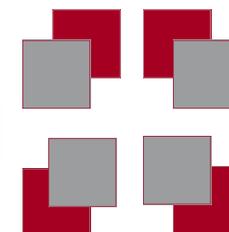
VII - MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

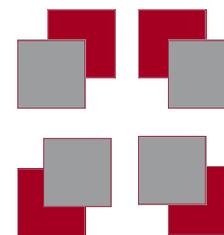
- La dématérialisation des données financières et comptables 105
- Le contrôle de gestion 106
- La démarche qualité 106
- Tableau de synthèse des indicateurs 107

VIII - ANNEXES

- Effectifs et masse salariale par service de l'État 111
- Répartition des crédits de l'Etat et de l'Union européenne par nature (en €) 112
- Recettes perçues en 2011 au profit : 113
 - de l'Etat
 - des Collectivités Territoriales

Index : Liste des sigles et acronymes 115





Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat qui a été mise en œuvre rappelle que la sécurité est au cœur des préoccupations de l'Etat.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens et la lutte contre la délinquance, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques conduites sous l'autorité du préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

355 gendarmes, 82 policiers, 1 332 sapeurs pompiers (63 professionnels et 1 269 volontaires) et environ 150 fonctionnaires d'Etat sont mobilisés quotidiennement autour de missions essentielles à la cohésion sociale et poursuivent leurs efforts pour améliorer la sécurité des populations.



Exercice organisé dans le cadre de la gestion de crise



Cérémonie gendarmes morts pour la France



Cérémonie policiers morts pour la France



Jeunes sapeurs pompiers volontaires

PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

Objectif : améliorer les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.

Les données globales de la délinquance 2011

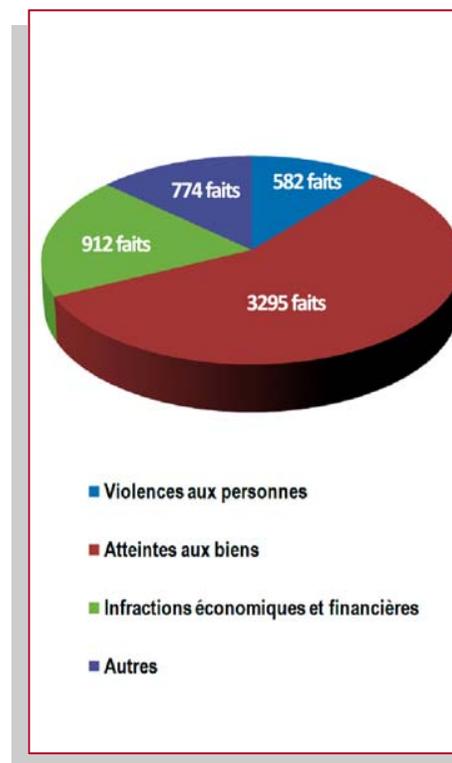
L'année 2011 a conduit à relever 5563 faits de délinquance générale, soit une augmentation de 137 faits (+ 2 %) par rapport à 2010 qui peut s'analyser comme une stabilisation de la tendance favorable qui s'est amorcée depuis plusieurs années.

Sur les 5563 faits constatés :

- les atteintes aux biens (AAB) constituent plus de la moitié de la délinquance départementale (3295 faits) et sont en augmentation de 7 % (3085 faits en 2010) ;
- les infractions économiques et financières (IEF) représentent 912 faits (1026 faits en 2010), soit une baisse de 11 % ;
- les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) viennent en troisième position avec 582 faits (597 faits en 2010), soit une baisse de 3 % ;
- le nombre des infractions révélées par l'action des services (IRAS) est en hausse passant de 384 en 2010 à 453 en 2011. L'activité des services de police et de gendarmerie dans le Gers est remarquable, ce que confirme le taux des IRAS qui atteint pour 2011 + 17,36 %, soit l'un des meilleurs taux de France.

SÉCURITÉ PUBLIQUE Répartition des 5563 faits constatés en 2011 (5426 faits en 2010)

Evolution + 2 %



Etat major départemental de sécurité (EMDS)

Installées le 8 juillet 2009, ces réunions sont co-présidées par le préfet et le procureur de la République. 4 réunions se sont tenues en 2011.

Ces réunions sont l'occasion de dresser le bilan des dernières statistiques en matière de délinquance. Chaque service apporte son point de vue et l'ensemble des membres de l'EMDS réfléchit aux actions à mener en fonction de ses compétences et de ses moyens d'investigation pour définir une stratégie opérationnelle mise en œuvre par les forces de l'ordre, en terme de répression, ou les autres intervenants en terme de prévention.

Plan d'action contre les cambriolages

Un plan d'action contre les cambriolages dans le département du Gers a été mis en place, en avril 2011, destiné à définir un cadre d'actions par le préfet et le procureur de la République, aux forces de l'ordre pour lutter contre ce phénomène.

Il a déjà montré son efficacité puisque, grâce à l'occupation du terrain par les forces de l'ordre, plusieurs cambrioleurs ont été arrêtés, en flagrant délit, sur la circonscription d'Auch et en zone de compétence de la gendarmerie.

Réunions avec les professionnels à risques

Deux réunions ont eu lieu au cours de l'année avec les professionnels à risques (bijoutiers, buralistes, pharmaciens, gérants de casinos, grandes surfaces, chambres

consulaires, représentant de la Fédération des Entreprises de Recyclage...) afin de les sensibiliser en matière de lutte contre les cambriolages, en particulier au moment des fêtes de fin d'année (producteurs de foie gras, produits de luxe...).

Convention visant à lutter contre le vol de métaux

Une convention a été signée, le 16 novembre 2011, entre l'Etat et le représentant de la FEDEREC, ayant pour objectif de conjuguer leurs efforts afin de lutter plus efficacement contre le vol et le recel de métaux :

- mise en place d'une politique rigoureuse d'achat au détail ;
- mise en place d'un réseau d'alerte ;
- mise en place d'un partenariat en matière de prévention situationnelle ;
- investigations et contrôles des forces de l'ordre.



Prise d'empreintes à l'occasion d'un cambriolage

Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes

Il s'est réuni, dans sa nouvelle formation, le 6 décembre 2010. Il concourt à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques portant sur la prévention des conduites d'addiction, la lutte contre l'insécurité routière, et plus généralement contre les violences et incivilités de toute nature. La prochaine réunion est prévue en février 2012.

Journée de la sécurité intérieure (JSI)

La journée de la sécurité intérieure était organisée pour la 5ème année consécutive. Dans le Gers, elle s'est déroulée à Auch, aux Allées d'Etigny, le 8 octobre 2011. Cette journée a été l'occasion de présenter à la population les acteurs de la sécurité (gendarmerie, police, pompiers, délégation militaire départementale, associations de protection civile, service de sécurité intérieure de la préfecture), avec diverses animations (réalisation de portraits robots, démonstration d'interpellation d'une personne, présentation armements, présentation PTS, présentation d'un véhicule-radar, etc).

Armes

Le nombre d'opérations relatives aux armes a subi une nette augmentation en 2011 et est appelé à se développer encore, compte tenu de la nouvelle procédure d'enregistrement des armes précédemment en détention libre.

Vidéo-protection

Le nombre de demandes d'autorisation pour l'installation de système de vidéo protection est stable : 66 dossiers instruits en 2011.

Répartition :

	Nombre	dont banques et agences postales
Nouvelles installations	39	10
Modifications d'installations	20	7
Renouvellement d'autorisations	7	4
Total	66	21

L'année 2012 verra l'aboutissement du projet de vidéo protection de la commune de l'Isle-Jourdain.



Le service de la sécurité intérieure présent à la JSI

PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

Observatoire départemental de la sécurité routière :

Dans le Gers, les données de l'**Observatoire départemental de la sécurité routière** font apparaître que le nombre de tués est en baisse notable. Cette diminution est nettement plus importante que celles observées aux niveaux régional et national.

Par contre, le nombre d'accidents corporels est en forte augmentation par rapport à 2010.

Le nombre de blessés est aussi en progression par rapport à 2012 mais reste inférieur aux années antérieures.

L'indice de gravité 2011 des accidents (nombre de tués/nombres d'accidents corporels) est de 11,3 ; ce chiffre est inférieur à celui de 2010 (16,5).



Accident mortel impliquant plusieurs véhicules

	GERS		EVOLUTION 2010 / 2011		
	2010	2011	Gers	Midi-Pyrénées	France
Accidents corporels	159	194	+ 22 %	- 5,8 %	- 3,1 %
Tués	26	22	- 15,4 %	- 2 %	- 0,6 %
Blessés	220	231	+ 5 %	- 12,1 %	- 4,2 %

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est un programme d'actions de prévention et d'information, visant à améliorer les comportements des usagers de la route ou des futurs usagers de la route, pour la sécurité de tous.

Les bénéficiaires se répartissent depuis les maternelles jusqu'aux seniors.

Depuis 2010, un effort tout particulier a été porté à la sensibilisation des jeunes aux dangers routiers en multipliant les actions de prévention sur le département.

Les principaux acteurs des actions de prévention sont les associations partenaires de la sécurité routière, avec des actions visant :

- les jeunes ont bénéficié de 30 000 € de subvention pour un coût estimé à 50 000€,
- les seniors 7 000 € de subvention pour un coût estimé à 18 000 €,
- l'alcool et les stupéfiants 16 500 € pour 42 500 €
- les 2 roues motorisées 4 500 € pour 16 000 €.

En y ajoutant les actions transversales, ce sont 61 200 € du PDASR qui ont été attribués aux associations.

Les mutuelles sont aussi partenaires du PDASR ; ainsi PREVENTION MAIF, la MACIF et la MSA sont intervenues aussi bien auprès d'un public jeune que plus âgé.

Douze établissements scolaires ont organisé des journées sécurité routière mobilisant 1230 € de subvention pour environ 2 000 jeunes collégiens ou lycéens.

Cinq communes ont également sollicité les financements du PDASR pour un montant de 2 275 € pour plusieurs centaines de bénéficiaires.

L'Etat s'est également fortement investi dans la semaine européenne de la mobilité, consacrant un budget de 10 000 € à des conférences, pièces de théâtre, village de la sécurité routière avec simulateur 2 roues et simulateur 4 roues, piste vélos, distribution d'éthylotests....

La préfecture a renouvelé son concours de dessins dans les écoles du département sur le thème cette année de "en toute sécurité sur le chemin de l'école"



Chiffres clés

300 actions de prévention
15 000 usagers de la route sensibilisés

Le signalement des "zones de vigilance accrue" par les outils d'aide à la conduite

Le 28 juillet 2011, le ministère de l'Intérieur a signé un protocole d'accord avec l'association française des fournisseurs et utilisateurs de technologies d'aide à la conduite (AFFTAC).

Cette association s'engage à ne plus indiquer les points précis d'implantation des radars fixes ou mobiles, mais à signaler les sections de voies de vigilance accrue qui leur seront indiquées par l'administration.

Le ministère de l'Intérieur a donc demandé à tous les départements de lui faire connaître ces zones, en fixant les critères de définition : toutes les zones d'implantation des radars fixes, mais aussi les sections qui présentent une signalisation de danger, une limitation de vitesse inférieure à la limitation générale, ou une accidentalité spécifique.

Les zones de vigilance accrue qui seront indiquées par les outils d'aide à la conduite auront une longueur minimale de :

- 4 km sur le réseau autoroutier
- 2 km hors agglomération
- 300 mètres en agglomération
- certains "points singuliers" (passage à niveau, virage, ...)

Dans le département du Gers, la démarche a été de repérer les zones d'accumulation d'accidents corporels sur l'ensemble du réseau, puis de soumettre ce premier repérage aux forces de l'ordre (Police et Gendarmerie). Enfin, il a été demandé aux gestionnaires de voirie (DIRSO,

DIRCO et Conseil Général) de valider ces zones.

Suite à ce repérage, il a été décidé de signaler dans le département du Gers :

- les zones comprenant les radars fixes,
- les zones d'accumulation d'accidents corporels,
- les zones signalées par les forces de l'ordre, et les gestionnaires de voiries.

Sur RN, 29 zones ont été identifiées, dont 15 avec radars en service ou prévus, et 9 en agglomération.

Sur RD, 30 zones dont 11 avec radars en service ou prévus, et 6 en agglomération.

Sur voies communales, 4 zones (3 sur Auch en agglomération, 1 à Lectoure hors agglomération).



Chiffres clés

63 "zones de vigilance accrue" repérées et signalées

PRÉVENIR LES RISQUES - PRÉPARER ET GÉRER LES CRISES

Objectif : anticiper et prévenir les événements graves pour mieux protéger la population, apporter la meilleure réponse possible aux différentes situations de crise.

L'intervention des services de la préfecture

Préparation et gestion de crise :

- 5 exercices de sécurité civile :
 - alerte des correspondants communaux : février 2011
 - PPI Titanobel St Maur (site de stockage d'explosifs) : exercice de terrain le 8 novembre 2011
 - Toxi-infection Alimentaire Collective : exercice cadre, juin 2011
 - Canicule : juillet 2011
 - Crise routière liée à un événement climatique : exercice cadre les 12 et 13 décembre 2011
- Sensibilisation aux plans communaux de sauvegarde : 100 communes concernées dans un premier temps - 62 PCS obligatoires réalisés au 31 décembre
- Mise en place du nouveau système d'alerte aux maires, par le serveur VIAPPEL.

Missions administratives :

- Procédure catastrophes naturelles :
 - inondations de juin 2011 : 3 dossiers avis favorable sur 3
 - instruction sécheresse 2010 : 34 dossiers déposés - 19 avis défavorables - 15 dossiers en cours d'instruction

- instruction sécheresse 2011 : 50 dossiers déposés à ce jour
- Réactivation de la cellule d'urgence médico-psychologique
- Artificiers : 7 agréments (application d'une nouvelle procédure)
- Déminages : 18 interventions
- 5 alertes météo aux maires

L'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gers

Pôle territorial et formation :

Le schéma d'organisation territorial 2012-2014 a été révisé en 2011. Sa validation définitive par les instances devrait intervenir dans le courant du 1er semestre 2012.

- Au cours de l'année 2011, 49 sapeurs-pompiers ont bénéficié d'une convention. Ainsi, le nombre total de sapeurs-pompiers conventionnés s'élève désormais à 208.
- 14 labels employeurs ont été remis lors de la Sainte Barbe départementale, le 2 décembre 2011.
- 110 formations initiales réalisées et 133 formations secourisme réalisées.

Pôle santé et secours médical :

811 visites ont été réalisées cette année par les 7 compagnies.

Pôle prévention prévision opérations :

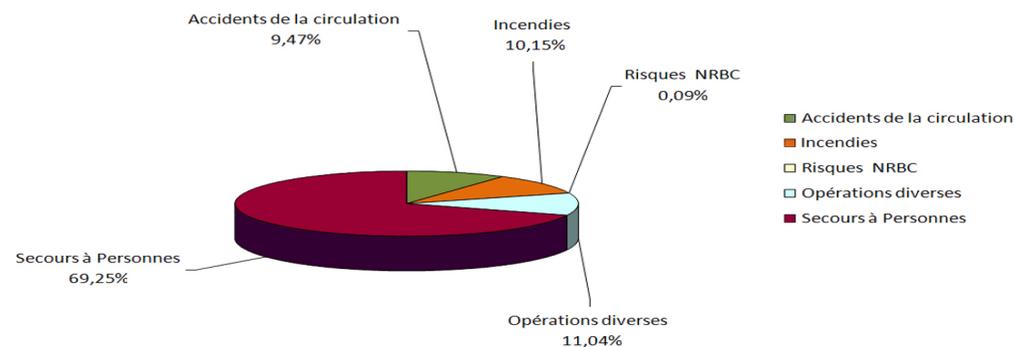
- 10 606 interventions réalisées

Répartition du nombre d'interventions par nature

2011	Accidents de la circulation	Incendies	Risques N.R.B.C*	Opérations diverses	Secours à personnes	Total
1 ^{er} trimestre	202	205	2	155	1 664	2 278
2 ^{ème} trimestre	261	288	3	305	2 094	2 951
3 ^{ème} trimestre	270	295	2	438	1 900	2 905
4 ^{ème} trimestre	271	238	3	273	1 687	2 472
Total	1 004	1 076	10	1 171	7 345	10 606

*Naturels, Radiologiques, Bactériologiques et Chimiques

Répartition des interventions par nature



Soit une hausse totale de 10,11 % par rapport à 2012 dont 13,75 % pour le Secours à Personnes.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a réalisé en 2011 une intervention toutes les 49 minutes.

La prévention des Établissements Recevant du Public (ERP)

Rappel : Les indicateurs de résultats en matière d'ERP portent sur :

- le respect du programme annuel des visites périodiques et notamment celles concernant les établissements de 1^{ère} catégorie (capacité supérieure à 1 500 personnes)
- la durée moyenne des avis défavorables au 31 décembre de l'année.

Nombre d'ERP à visiter au titre des visites périodiques : 68 dont 4 de 1^{ère} catégorie.

- Indicateur 1 : visites effectuées 100 % (objectifs national et local : 95% des 1^{ère} cat.)
- Indicateur 2 : durée moyenne des avis défavorables au 31 décembre : 810 jours

L'analyse du flux d'établissements sous avis défavorables reste cependant un élément important de mesure d'activité à prendre en compte :

- Nombre d'avis défavorables levés : 25
- Nombre d'avis défavorables émis : 25
- Nombre d'avis défavorables en stock au 31 décembre 2011 : 24

En 2011, le stock d'établissements sous avis défavorable est pratiquement identique à celui de 2010. Toutefois, il est important de souligner que, si le nombre d'avis défavorables émis en 2011 a été élevé, le nombre de levées

d'avis défavorable est lui aussi très important et s'explique du fait d'un suivi particulièrement soutenu et une action rapide sur une courte période : soit une moyenne de 2 dossiers réglés par mois.

A noter que quelques dossiers lourds, comme la restructuration des lycées du Garros et de Pardailhan, la mise aux normes de l'IUT engagée depuis plusieurs années, ont abouti en 2011.

On constate depuis 2 ans que l'avis défavorable est de plus en plus motivé par l'absence de vérification périodique des équipements techniques (électricité, chauffage, alarme, blocs de secours....).

Les grands rassemblements

Toutes les manifestations importantes, notamment en période estivale, se sont déroulées dans les meilleures conditions, grâce à l'implication des organisateurs et partenaires : Bandas de Condom, Tempo Latino, Country Music, Jazz in Marciac.

Une mention particulière toutefois pour la fêria de Vic Fezensac qui, en 2011, a nécessité un engagement très élevé des moyens de l'Etat, et donc une période de préparation longue et intense.

Outre ces 5 manifestations qui drainent plusieurs milliers de festivaliers, il convient de noter un accroissement des manifestations de moyenne importance (1 000 à 10 000 personnes) qui nécessitent également un suivi et une coordination accrus des acteurs de la sécurité tant civile que publique, et donc d'une charge de travail significative.

GARANTIR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA SECURITE SANITAIRE ET ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire des produits d'origine animale ou non animale et la qualité de l'information portée à la connaissance des consommateurs.

L'hygiène des produits et des locaux

- **Contrôles sanitaires dans le secteur abattage** : 4 abattoirs de boucherie, 15 abattoirs de volailles et 150 salles d'abattage à la ferme

- **Contrôles en cours de transport** : une action a été menée régulièrement (2 contrôles par mois) sur ce thème afin de s'assurer qu'il n'y a pas de rupture de la chaîne du froid lors du transport de marchandises.

- **Contrôles lors des festivals (Barcelonne, Condom, Vic Fezensac, Marciac, Mirande...)** : pilotées pour l'essentiel par le Parquet, ces actions permettent de réaliser un suivi important des conditions de commercialisation des denrées alimentaires lors de festivals à forte notoriété, drainant une clientèle potentielle importante. Ces interventions sont réalisées conjointement avec l'ensemble des services de contrôles départementaux.

Les manquements aux règles d'hygiène sont fréquents dans le secteur de la restauration et ont donné lieu, selon la gravité des constats, soit à des avertissements, soit à des procès-verbaux.

Par ailleurs, il a été procédé à deux reprises à la saisie et à la destruction de denrées périmées dans des établissements de restauration.

Suivi des commerces de remise directe au consommateur en dehors des festivals : un suivi régulier des commerces de détail a été réalisé ; la restauration rapide a été particulièrement ciblée en 2011. Les manquements constatés ont été notifiés et font l'objet d'un suivi rigoureux. Un procès-verbal a visé un boucher en raison de graves manquements en matière d'hygiène.

Plans de surveillance et de contrôles

Répondant à des obligations communautaires, des prélèvements sont réalisés pour rechercher une éventuelle contamination des aliments par listéria monocytogènes ou par salmonelle, ainsi que pour contrôler la qualité microbiologique des aliments. Pour les fruits et légumes, les recherches portent sur les pesticides et la contamination radioactive. Le secteur de la pêche a fait également l'objet d'une surveillance particulière (notamment sur la taille minimale biologique de certaines espèces).



Chiffres clés

- 72 véhicules contrôlés en cours de transport
- 60 points de restauration inspectés pendant les festivals
- 25 plans de prélèvements pour la recherche de listéria, 103 en matière de microbiologie (dont 10 en alimentation animale)

Toxi-Infections Alimentaires Collectives (TIAC) et alertes

Six TIAC ont été gérées en 2011.

Quatre avaient pour cadre une restauration familiale, une un lycée (restauration collective) et une autre une restauration commerciale.

S'agissant des alertes, elles ont concerné :

- la présence de salmonelles dans des crevettes cuites,
- la présence de listéria dans du gorgonzola,
- une non-conformité d'origine pour des produits de la pêche en provenance de Malaisie.

Contrôles de l'information des consommateurs

Les contrôles des mentions valorisantes sur les produits ont été privilégiés (ex : France, Gers, maison, naturel, bio, ...)

Les vendeurs sur les marchés et les offres internet ont fait l'objet d'une surveillance particulière. Des vendeurs d'œufs sur les marchés, laissant croire à tort à une vente de leur production personnelle ont été ciblés, des procédures contentieuses ont été établies.

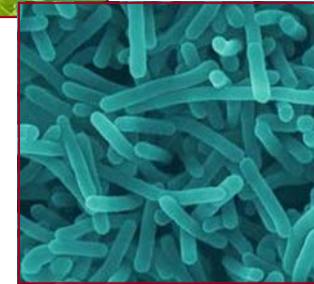
Le secteur des produits gras a été également ciblé, certains n'hésitant pas à donner un caractère local à des productions extérieures.

Les rayons libre-service "boulangerie/pâtisserie" des grandes surfaces alimentaires ont fait l'objet d'une attention particulière, la liste des ingrédients mentionnés étant le plus souvent incomplète.

Enfin, le tarage des balances sur les marchés et dans les commerces a été particulièrement surveillé.



Salmonelle



Listéria monocytogène

La sécurité des produits industriels et des prestations de service

S'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire

Les contrôles ont porté prioritairement sur des secteurs sensibles, tels que les jouets ou les produits cosmétiques. Dans le premier cas, l'importance toujours croissante des importations, notamment d'Asie, justifie un niveau de contrôle élevé, portant sur la sécurité des produits ainsi que sur la qualité de l'information fournie. Pour les cosmétiques, outre l'importation, les produits sont souvent fabriqués par des sous-traitants.

Les contrôles sur les marchés ont été développés. Les principaux manquements concernent l'étiquetage textile incomplet, le défaut de mentions en langue française, notamment sur les produits cosmétiques, l'absence du marquage CE sur certains jouets.

En 2011, trois alertes ont concerné des produits non conformes et dangereux importés par des sociétés gersoises. Par ailleurs, une enquête d'envergure nationale a été réalisée auprès de distributeurs d'engins motorisés (quads notamment) afin de vérifier le respect des obligations en matière de sécurité et d'information du consommateur sur les conditions d'utilisation.

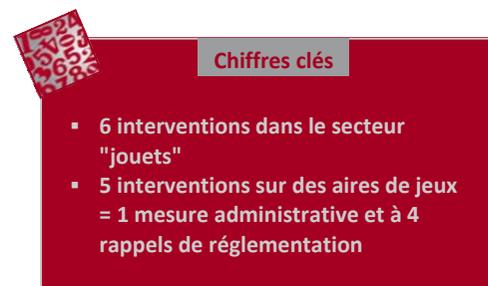
S'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)

Les contrôles ont plus particulièrement concerné les secteurs soumis à des obligations spécifiques.

Certains professionnels doivent disposer de qualifications professionnelles obligatoires pour exercer leur activité (exemple : les coiffeurs).

Concernant certaines prestations telles que le bronzage en cabine, les appareils doivent faire l'objet de contrôles techniques périodiques ; des informations d'avertissement liées à l'utilisation de ces appareils doivent être portées à la connaissance des utilisateurs. La sécurité des laveries automatiques a également été vérifiée.

Les aires de jeux ont été à nouveau vérifiées (conformité des matériels - information sur l'âge d'utilisation - gestion administrative avec justification des autocontrôles réalisés).



La protection économique du consommateur

La multiplicité de l'offre et des supports de communication ainsi que la liberté pour le professionnel de fixer ses prix rend indispensable un niveau de contrôle élevé concernant toutes les réglementations liées à l'information du consommateur.

Réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs

Le secteur de la téléphonie ne représente plus la majorité des demandes, contrairement aux années précédentes. Elles concernent tous les domaines (réparation automobile, difficultés rencontrées à l'occasion d'achats sur internet, ...)

Contrôle du respect des réglementations en vigueur (soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, information des consommateurs...)

Le contrôle des soldes, dont les soldes flottants, a été maintenu à un niveau élevé. Avec l'assouplissement de la réglementation, les quelques manquements constatés concernent principalement l'anticipation de la date des soldes et la faible présence des produits annoncés avec le taux de remise le plus élevé.



Une vigilance particulière a été exercée à l'égard de la lecture optique des prix dans les grandes surfaces à dominante alimentaire (vérification de la correspondance entre les prix affichés en rayon et les prix passés en caisse).

De nombreux manquements ont été constatés et ont donné lieu à quatre rappels de réglementation.

Plusieurs opérations concernant l'information sur les prix de carburants à la pompe ont été mises en œuvre. A ainsi été contrôlée la concordance entre les prix à la pompe, ceux sur le totem et ceux déclarés sur le site www.prix-carburants.gouv.fr

Les contrôles dans le secteur de l'immobilier ont permis de constater des insuffisances en matière d'information du consommateur (prix ne permettant pas de savoir si les frais d'agences étaient compris, honoraires non précisés pour les locations, sites internet sur lesquels les annonces ne respectent pas les obligations en matière d'indication du diagnostic de performance énergétique).

De plus, une action spécifique a concerné en 2011 le secteur de la vente automobile. A été notamment vérifié que le contrôle technique était remis par le professionnel au consommateur avant la signature du bon de commande. Deux garages ne respectant pas cette obligation fondamentale pour assurer la protection des intérêts économiques du consommateur ont été verbalisés.

Chiffres clés

- 145 contrôles "soldes" = 15 rappels de réglementation et 4 notifications d'information réglementaire
- 45 contrôles de l'affichage des prix des carburants = 1 rappel de réglementation et 1 notification d'information réglementaire

Santé animale

La maîtrise des épizooties : cela concerne tous les "plans d'urgence" dont la mise en œuvre entraîne une réflexion à court terme sur l'approvisionnement des populations (sécurité alimentaire ou problématique des approvisionnements) : fièvre aphteuse, influenza aviaire, pestes porcines, fièvre catarrhale.

Un plan d'urgence a été élaboré par l'ensemble des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de Midi-Pyrénées pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine. Une actualisation régionale est organisée, chaque département étant tenu de mettre à jour ses listes d'intervenants et ses arrêtés préfectoraux.

Les objectifs poursuivis par la DDCSPP sont au nombre de trois :

- informer les organismes professionnels régulièrement et animer le réseau de vétérinaires sanitaires pour une meilleure réactivité en cas d'épizootie,
- assurer le suivi d'un plan de formation spécifique pour l'ensemble des agents de la DDCSPP,
- participer à un exercice (état-major ou sur site) annuel départemental ou régional et travailler sur la mise place d'une cartographie opérationnelle.

Masse financière

Fonctionnement santé et protection
animales : 438 238 €

La lutte contre les maladies transmissibles à l'homme (zoonoses) : Tuberculose, Brucellose, ESB, Influenza aviaire, Salmonelloses...la gestion des prophylaxies et de la police sanitaire lorsqu'un cas positif est détecté au cours d'une campagne de prophylaxie. Le rôle de la DDCSPP est de :

- coordonner l'action des vétérinaires sanitaires sur le terrain,
- assurer le suivi des élevages en lien avec le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE),
- au travers des contrôles "conditionnalité PAC", vérifier que les élevages suivent la réglementation sanitaire communautaire.



Elevage bovins

La DDCSPP communique à l'occasion de toutes les assemblées générales des organismes professionnels agricoles et des réunions d'information de techniciens de la chambre d'agriculture ou de groupements de producteurs. L'accent a été mis sur la traçabilité des animaux (identification pérenne et tenue du registre sanitaire en élevage) et sur le contrôle en élevage de la pharmacie vétérinaire.

Les objectifs sont les suivants :

- développer les contrôles sur place en élevage hors conditionnalité dans un but pédagogique,
- multiplier les occasions d'information des professionnels, notamment auprès des techniciens d'élevage,
- professionnaliser les contrôleurs de la DDCSPP : titulaires bien formés.



Pigeons

L'année 2011 a été marquée par la confirmation de deux foyers de maladie de Newcastle dans deux élevages de pigeons utilisés comme appelants, la résurgence de foyers de tuberculose bovine en région Aquitaine et Midi Pyrénées en lien avec des élevages du Gers, l'arrêt de la vaccination obligatoire contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) mais une incitation forte pour favoriser la vaccination volontaire des troupeaux, le suivi de l'Influenza Aviaire dans les élevages de volailles.



Chiffres clés

- 110 contrôles bovins
- 28 contrôles ovins
- 2 contrôles porcins
- 8 contrôles effectués sur des foires (concours, corridas)
- 8 contrôles auprès de pharmacies vétérinaires
- 1 cheptel bovin déqualifié pour non respect de prophylaxie
- 18 suspicions de Tuberculose bovine
- 2 suspicions Brucellose ovine caprine
- 1 suspicion d'Influenza aviaire
- 1 suspicion de Leucos bovine
- 9 suspicions de Salmonella Enteritidis
- 4 suspicions de Salmonella Typhimurium en volailles
- 2 foyers de maladie Newcastle (élevages de pigeons)
- 1 100 certificats sanitaires délivrés

Préserver le cadre de vie

Le rôle de la DDCSPP est de s'assurer que :

- les conditions d'hébergement des animaux sont conformes aux règles établies, qu'il s'agisse d'animaux domestiques de rente (filières "alimentaires"), d'animaux de compagnie ou d'animaux d'espèces sauvages entretenus en captivité ;
- les conditions d'exploitation des sites d'élevage ou de production agroalimentaires les plus significatifs (installations classées ou ICPE) sont compatibles avec le respect des enjeux définis par le code de l'environnement (eau, air, sols, voisinage...).

Dans ce cadre, des contrôles sont réalisés au titre de la protection animale et du suivi des sous-produits (code rural) ou au titre des ICPE et de la "faune sauvage captive" (code de l'environnement). De plus, des agents de la DDCSPP (dont certains spécifiquement habilités) participent à l'instruction des demandes d'autorisations diverses émanant des exploitants de ces secteurs d'activité (agrément sanitaires, autorisations de transport, certificats de capacités pour animaux domestiques ou non, autorisations d'exploiter, autorisations d'ouverture...).

Les objectifs sont les suivants :

- mettre en œuvre les programmations nationales (ICPE autorisées, véhicules de transport) ;
- répondre aux diverses plaintes et signalements transmis par les donneurs d'ordre (préfet, procureur...), les particuliers ou les associations, essentiellement dans les domaines de la protection animale et de l'environnement ;
- amener les professionnels à améliorer la maîtrise du ramassage et/ou du traitement des effluents et sous produits ;
- favoriser l'aspect interministériel de l'action.

Exercice des missions

- ICPE : environ 1000 installations pour les rubriques concernant la DDCSPP, dont près de 10% sont soumises à autorisation. Au total, pour 2011, 37 inspections sur des sites "à déclaration" et 43 sur des sites "à autorisation" mais également une dizaine de dossiers d'autorisation (au moins 100 heures à consacrer par dossier) en cours d'instruction tout au long de l'année, dont certains à forts enjeux.
- Faune Sauvage Captive : le domaine comprend des contrôles (6 en 2011) portant sur près de 90 établis-

sements, essentiellement des élevages, mais également une douzaine d'animaleries et un grossiste de dimension nationale. Il s'agit aussi d'instruire les demandes liées à la détention d'animaux d'espèces non domestiques par des particuliers ou des professionnels. Dans ce cadre 15 autorisations diverses ont été délivrées en 2011.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CODENAPS) a été convoquée par deux fois en 2011 dans sa formation "faune sauvage captive".

- Sous-produits : déchets d'origine animale impropres à la consommation humaine
- Sous-produits : 1 site agréé en tant qu'intermédiaire et inspecté au moins une fois par an. Par ailleurs, les inspections annuelles des 16 abattoirs ICPE autorisés sont l'occasion d'effectuer un bilan sur la gestion des sous-produits.
- Protection animale : en sus des élevages industriels, élevages traditionnels et contrôles conditionnalité, environ 60 inspections programmées ou faisant suite à des plaintes ont été diligentées dans le domaine des carnivores (24) et des équidés (34).



Chiffres clés

- 60 inspections d'ICPE
- 58 contrôles "protection animale"
- 17 inspections concernant des sous-produits
- 6 inspections et 15 autorisations délivrées au titre de la faune sauvage captive

LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'ARS

Plans de secours et alertes sanitaires

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise pour le préfet du Gers, dans les conditions prévues aux articles L. 1435-1 et L. 1435-7 du code de la santé publique, les prestations nécessaires à l'exercice de ses compétences, dans les domaines de la veille et de la sécurité sanitaire.

Les modalités de coopération entre le préfet du Gers et le directeur général de l'ARS Midi-Pyrénées sont déterminées par le protocole départemental du 14 janvier 2011 et son avenant n° 1 applicable au 14 juin 2011.

Signaux et alertes sanitaires

L'ARS Midi-Pyrénées a réceptionné en 2011, 1839 signaux sanitaires, dont 86 concernaient le Gers. Ces signaux ont été reçus et traités soit par le point focal régional unique de réception des alertes sanitaires (à Toulouse, ARS31-alerte@ars.sante.fr et numéro unique 0 820 226 101), soit par la délégation territoriale du Gers.

Mise à jour des plans

Plan gouvernemental NRBC : la circulaire du 25 février 2011 invitait les préfets des départements à rédiger un nouveau plan nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

Dans le cadre de la déclinaison territoriale de ce plan, l'ARS Midi-Pyrénées a préparé le modèle des fiches à remplir par chaque délégation territoriale concernant les annexes du Plan NRBC relatives aux indicateurs capacitat-

res (nombre de lits hospitaliers - nombre d'équipements de protection NRBC) ; adressé à la préfecture en novembre 2011.

Plans prioritaires électriques : sous l'égide de la DREAL, conformément à l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990 qui fixe les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques et crée des plans prioritaires électriques qui doivent faire l'objet d'une mise à jour tous les deux ans :

- révision du plan départemental électrosecours : pour les établissements relevant de la compétence ARS (sanitaires, pour personnes handicapées, pour personnes âgées) à intégrer dans le plan ainsi que la liste des installations d'eau potable ;
- mises à jour des listes concernant les usagers à délester en priorité (plan de délestage).

Plan iode : la circulaire interministérielle du 11 juillet 2011 fixe les nouvelles modalités de distribution des comprimés d'iode. En conséquence, depuis septembre 2011, la délégation territoriale procède avec la préfecture à la mise à jour du plan iode de 2004. Les nouvelles modalités de mise à disposition des comprimés à la population en cas d'urgence s'appuieront sur les mairies et non plus sur les établissements de santé. Il s'agira pour les communes concernées d'organiser un point de distribution, les stocks de comprimés restant entreposés désormais chez le grossiste-répartiteur pharmaceutique de référence.

Exercices de sécurité civile (TIAC) : la préfecture avait prévu d'organiser en 2011 trois exercices cadre dont l'un relatif à une intoxication alimentaire collective. La DT 32 a participé activement à la préparation et à l'exercice lui-même qui s'est déroulé le 27 juin 2011.

Soins psychiatriques et professions de santé

L'Agence Régionale de Santé réalise pour le préfet les prestations nécessaires à l'exercice de certaines de ses compétences, en particulier dans le champ des soins psychiatriques sans consentement. Les modalités de coopération entre le préfet et le directeur général de l'ARS sont déterminées par le protocole départemental du 14 janvier 2011 et son avenant n° 1 applicable au 14 juin 2011.

Hospitalisations d'office et soins psychiatriques sans consentement :

L'année 2011 a vu la disparition de l'hospitalisation d'office antérieurement régie par la loi du 27 juin 1990, et l'entrée en vigueur du nouveau dispositif législatif le 1^{er} août. La loi du 5 juillet 2011 a réformé les modalités de prise en charge des patients faisant l'objet de soins psychiatriques et a notamment introduit un contrôle judiciaire systématique par le Juge des Libertés et de la Déten-tion pour les personnes hospitalisées sans leur consente-ment, en hospitalisation complète, plus de 15 jours consécutifs après une admission ou une réadmission en soins psychiatriques, ou plus de 6 mois consécutifs. La notion d'hospitalisation d'office n'existe plus. Elle est remplacée par celle de "soins psychiatriques" dispensés en hospitalisation complète, ou en ambulatoire.

On distingue :

- Les soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou pour "péril imminent" (SPDT ou SPPI). Ces soins remplacent les hospitalisations à la demande d'un tiers (HDT)
- Les soins psychiatriques sur décision du représen-tant de l'État (SPDRE). Ils remplacent les hospitalisa-tions d'office (HO).



Les professions de santé

Ce domaine est de la compétence stricte du directeur général de l'ARS. Par exception, certaines procédures sont conduites avec le préfet.

Permanence des soins ambulatoires

9 arrêtés préfectoraux de réquisition de médecin ont été pris en 2011. Dès que la DT 32 est informée par le Conseil de l'Ordre des Médecins d'une carence dans la perma-nence des soins, elle prépare une réquisition.

Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)

Instance modifiée par le décret du 13 juillet 2010, elle est notamment désormais co-présidée par le directeur gé-néral de l'ARS et le préfet de département. La nouvelle ins-tance a été installée le 13 avril 2011 et a constitué son sous-comité médical et son sous-comité des transports sanitaires.

Maisons de santé pluridisciplinaires

La circulaire du 27 juillet 2010 a lancé un plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural et élaboré à cet effet un cahier des charges. L'ARS Midi-Pyrénées assure l'examen concerté des dossiers de demande de financement des projets de MSP comprenant à la fois un volet investissement porté par une collectivité territoriale et un volet projet de santé porté par les professionnels de santé. Dans ce cadre, 4 projets de MSP ont pu être labellisés en 2011 (Nogaro, Vic-Fezensac, Marciac, Mauvezin). La délégation territoriale du Gers, en lien avec l'ARS siège, et la préfecture pour les financements, assure le suivi de l'évolution de l'ensemble de ces projets, auxquels est venu s'ajouter celui de Fleurance qui sera étudié en 2012.

Santé environnement

En application du protocole Préfet-ARS du 14 janvier 2011, la délégation territoriale de l'ARS du Gers agit sous l'autorité du préfet dans les domaines du contrôle sanitaire des eaux, de l'habitat et émet des avis sanitaires sur les projets à enjeux sanitaires (ICPE, bruit, ...)

- Eaux destinées à la consommation humaine et eaux de loisirs
Une mise en conformité des captages d'eau potable a conduit les différents acteurs - collectivités, Conseil Général, Agence de l'Eau Adour Garonne - à mettre en œuvre un schéma départemental d'alimentation en eau potable rationalisant la production d'eau potable. L'état d'avancement des projets est suivi par un comité de pilotage Etat/Conseil Général du Gers.

Les programmes de contrôles ont été entièrement

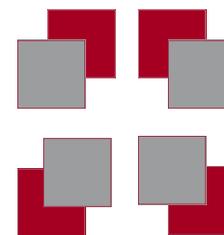
réalisés (eaux potables, piscines et baignades). Les baignades ont fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité (profils de baignade), en application de la directive européenne, qui seront achevés début 2012.

- Lutte contre l'habitat indigne
Après un repérage de situations à risques sur 5 communes du département, une forte augmentation du nombre d'arrêtés préfectoraux a été observée en 2011.
- Environnement extérieur
L'ARS a émis les avis sanitaires relatifs aux ICPE, à la demande de l'autorité environnementale (nouvelle disposition entrée en vigueur début 2011) et aux projets de construction (art. R111.2 du code de l'urbanisme).
La préparation du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) a été finalisée par l'arrêté du préfet de région du 18 novembre 2011. Sa mise en œuvre aura lieu en 2012.



Chiffres clés

- 80 % des captages en eau souterraine bénéficient d'une protection réglementaire.
- 30 % des captages en eau superficielle bénéficient d'une protection réglementaire.
- 1360 analyses d'eau potable
- 100 % conformes aux normes bactériologiques.
- 13 arrêtés préfectoraux d'habitat insalubre



Veiller au respect des lois et des libertés publiques

Les missions réglementaires confiées au préfet sont principalement assurées au sein de la direction des libertés publiques et des collectivités locales et des sous-préfectures.

Objectifs

- délivrer aux usagers des titres fiables dans les meilleurs délais possibles ;
- faire respecter la légalité des actes des collectivités territoriales et faire diminuer le nombre d'actes non conformes ;
- assurer les autres missions réglementaires, en matière environnementale notamment ;
- suivre les procédures contentieuses des services de l'Etat et gérer les crédits contentieux du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales (MIOMCT).

Résultats

La préfecture, en lien avec les sous-préfectures, contrôle 95 % des actes prioritaires soumis au contrôle de légalité et 100 % des actes prioritaires soumis au contrôle budgétaire.



Cérémonie de remise des permis de conduire

Les titres sont délivrés dans des délais inférieurs ou égaux aux résultats obtenus dans les préfectures de taille comparable.

DÉLIVRANCE DES TITRES

La préfecture délivre seule les cartes grises, permis de conduire et les titres de séjour des étrangers.

La sous-préfecture de Mirande participe, dans son arrondissement, à la délivrance des cartes nationales d'identité.

Tous ces titres sont rattachés à un fichier central et seul le permis de conduire est produit localement.

La préfecture et les sous-préfectures délivrent ces titres dans des délais très satisfaisants souvent inférieurs aux délais obtenus au niveau national pour les préfectures de la même strate.

Chiffres clés

- 32 016 certificats d'immatriculation (soit - 1,40 % par rapport à 2010)
- 9 240 permis de conduire (- 6,22 % par rapport à 2010)
- 16 993 cartes nationales d'identité (- 1,28 %)
- 5 383 passeports (+ 9,6 %)
- 721 titres de séjours (-8,21 %)
- 108 naturalisations
- 12 reconduites à la frontière

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Le préfet et ses délégués dans les arrondissements sont chargés d'exercer le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la Constitution et des lois de décentralisation de 1982, ainsi que le contrôle budgétaire.

Conformément aux orientations de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la réforme des administrations territoriales de l'Etat (REATE), le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements sont centralisés en préfecture depuis le 1er janvier 2010. Ces contrôles sont concentrés sur des actes prioritaires.

Pour 2011, une nouvelle stratégie du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire a été arrêtée conformément aux instructions du gouvernement qui fixe les priorités de ce contrôle, à savoir la commande publique, l'intercommunalité, l'urbanisme et certains actes de la fonction publique territoriale.

Cette stratégie s'accompagne d'un suivi rigoureux des actes contrôlés sans omettre la fonction de conseil aux élus, qui s'est renforcée pour prendre en compte la complexité grandissante de certaines réglementations (le dernier rapport au Parlement l'évalue à 50 % de l'activité des agents en charge du contrôle).

Si le contrôle des actes visés par cette stratégie est recentré en préfecture, chaque sous-préfet conserve la compétence en matière de conseil aux collectivités.

Depuis le deuxième semestre 2006, la préfecture et les sous-préfectures peuvent recevoir les actes des collectivités ou de leurs groupements qui le souhaitent par télétransmission (application ACTES). Le développement de la télétransmission progresse continuellement puisque fin 2011, 133 collectivités sont raccordées à ce dispositif. Ce qui représente une remarquable augmentation par rapport à l'année 2010 (+ 51 %), notamment grâce aux actions de communication menées par le service des relations avec les collectivités locales.



Chiffres clés

- 35 525 actes transmis à la préfecture et aux deux sous-préfectures
- 31 314 actes non budgétaires reçus, dont 22, 7 % télétransmis
- 95,7 % des actes prioritaires contrôlés
- 600 interventions dont 348 lettres d'observations
- 388 actes retirés ou réformés après intervention du service, soit 64,5 % des interventions
- 7 déférés gagnés
- 4 211 actes budgétaires reçus
- 100 % des actes budgétaires prioritaires contrôlés
- 83 % des actes budgétaires prioritaires réformés après intervention du service (122 interventions)
- 5 saisines de la chambre régionale des comptes et 1 mise en demeure

En matière d'intercommunalité, l'année 2011 a été consacrée au renouvellement de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et à l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale en concertation avec les élus et la nouvelle CDCI.

Ce schéma est le fruit d'une réflexion approfondie et d'une large concertation avec l'ensemble des élus du Gers représentés au sein de la commission (parlementaires, conseillers généraux, maires, présidents de communautés de communes et de syndicats) ; il est aussi le résultat du travail constructif de la CDCI qui s'est réunie à 10 reprises, des services de la préfecture et des deux groupes de travail réunis sous la présidence du rapporteur général de la CDCI.

Le schéma, qui est opposable, a été arrêté par le préfet le 23 décembre 2011 après avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département du Gers le 28 décembre 2011, puis inséré dans la presse.

Ce schéma a pour objet d'achever, rationaliser et simplifier la carte de l'intercommunalité, conformément aux orientations de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Il fixe les objectifs suivants :

- l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale en proposant 6 fusions de communautés de communes et 11 extensions de périmètres de communautés de communes ;
- la simplification du paysage intercommunal en prescrivant la réduction progressive du nombre de syndicats. 32 syndicats sur 120 font l'objet d'une mesure de rationalisation (dissolution, fusion).

Au plus tard le 1er juin 2013, toutes les communes du département seront membres d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération ; toutes les communautés de communes réuniront plus de 5 000 habitants.

La future carte intercommunale comptera 15 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération, au lieu de 22 communautés de communes et d'une communauté d'agglomération à ce jour ; en moyenne, chacune des communautés de communes réunit plus de 12 000 habitants et regroupe 27 communes membres, au lieu de 8 000 habitants et 18 communes membres à ce jour.

Au 31 décembre 2011, 436 communes sur 463 soit 94,20% adhéraient à une des 21 communautés de communes gersoises ou à la communauté d'agglomération ou à une communauté de communes extra départementale, soit 96,8% des habitants du Gers.

Par ailleurs le nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes est passé de 120 à 118.

A noter que l'année 2012 sera consacrée à la mise en œuvre des propositions du schéma départemental de coopération intercommunale, en concertation avec les élus et la nouvelle CDCI.



Réunion des élus à Gimont

concertation avec les élus et la nouvelle CDCI.

ACTIVITÉS RÉGLEMENTAIRES

Elections

- Dématérialisation des listes électorales : lancement du chantier en février 2011
- Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011
- Elections municipales partielles organisées dans 12 communes (au lieu de 5 en 2010)
- Elections professionnelles : juges au tribunal de commerce (2 postes) et des conseillers des centres régionaux de la propriété forestière par le collège départemental des propriétaires forestiers du Gers
- Préparation élections présidentielle et législatives de 2012

Réglementation

- Police de l'air : 2 autorisations d'ouverture à titre exceptionnel de l'aérodrome d'Auch pour l'accueil ou le départ d'avions hors espace Schengen.
- Pompes Funèbres : mise à jour et diffusion de la liste des entreprises habilitées.

Associations

Enregistrement d'un premier fonds de dotation et d'une seconde fondation d'entreprises



Chiffres clés

- 10 cartes d'agents immobiliers délivrées (durée de validité 10 ans)
- 9 habilitations et renouvellements d'habilitations d'entreprises de pompes funèbres
- 2 récépissés de revendeurs d'objets mobiliers
- 5 agréments et renouvellements de gardes particuliers
- 18 récépissés de déclaration de liquidation délivrés
- 82 créations d'associations
- 1 création d'un fonds de dotation
- 1 création d'une fondation d'entreprises
- 3 réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) (4 dossiers examinés)
- 7 décisions de classements touristiques (1 "commune touristique" - 2 hôtels - 1 camping - 2 offices de tourisme)
- Police de l'air : 2 ouvertures temporaires au trafic international de l'aérodrome d'Auch

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Bureau du Droit de l'Environnement assure des missions juridiques et des missions de coordination interministérielle (récépissés de déclaration - arrêtés d'autorisation d'exploitation - arrêtés complémentaires - arrêtés de mise en demeure - plaintes et recours contentieux).

Le bureau est également chargé d'organiser l'ensemble des enquêtes publiques (ICPE, loi sur l'eau, urbanisme, préalable à la DUP, parcellaire....) menées par l'Etat dans le département.

Il exerce également des missions régaliennes en matière d'utilité publique (instruction des dossiers puis rédaction d'actes juridiques relatifs à l'établissement de servitudes d'utilité publique ou à des déclarations d'utilité publique) ainsi que le contentieux régissant cette matière, et le secrétariat de plusieurs commissions :

- présidées par le préfet : CODERST, CDNPS (Commission Départementale Nature, Paysage et Sites) CLIS (Commissions Locales d'Information et de Surveillance pour les installations de stockage de déchets ménagers).
- présidée par le Président du Tribunal Administratif de Pau : Commission départementale de désignation des commissaires enquêteurs.

Chiffres clés

Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) :

- 80 récépissés de déclaration délivrés
- 6 autorisations
- 22 mises en demeure

Loi sur l'eau :

- 12 autorisations
- 21 autorisations temporaires
- 6 mises en demeure
- 3 déclarations d'Intérêt Général soumises à autorisation

Déclarations d'utilité publique (DUP) :

- 1 par décret du 10-11-2011
- 2ème prorogation DUP Barcelonne du Gers

Enquêtes publiques :

- Photovoltaïques : 8
- Servitudes : 2

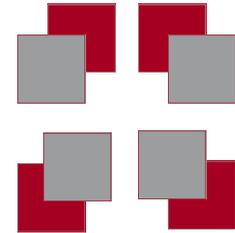
Divers :

- 3 autorisations de pénétrer dans les propriétés privées

CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) :

- Nombre de réunions : 10
- Nombre de dossiers : 34

**Garantir que l'aménagement et le développement des territoires
soient cohérents et respectueux de l'environnement**

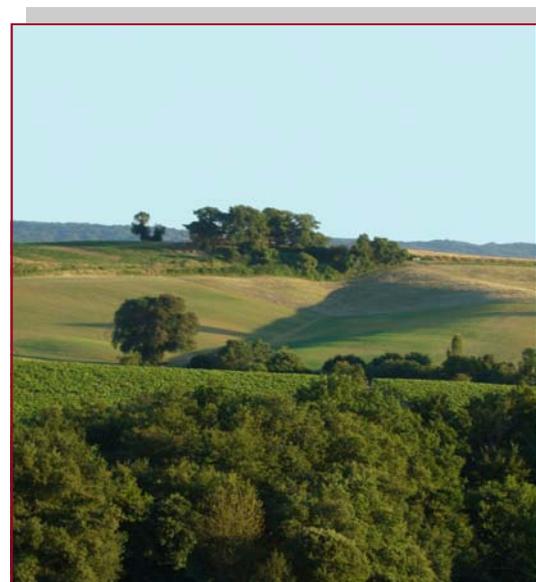


L'année 2011 a permis de conforter les politiques en faveur de l'aménagement et du développement durable des territoires, et de la mise en valeur de l'environnement et de la protection des milieux naturels.

Une grande partie des moyens humains et financiers de l'Etat a été consacrée :

- à la promotion de stratégies de développement durable grâce à la poursuite de certaines politiques dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables,
- au soutien à l'aménagement du territoire en termes de planification dans le domaine de l'urbanisme, du développement des infrastructures routières et de l'attribution d'aides financières aux collectivités locales,
- à l'entretien et à la valorisation des paysages et du patrimoine monumental,
- au renforcement de la compétitivité des territoires par le soutien à de nombreux projets locaux, notamment l'accompagnement de la nouvelle génération de pôles d'excellence rurale qui constituent des opérations structurantes pour les territoires,
- à la poursuite de la politique de soutien à l'agriculture avec, pour objectif, le maintien des exploitations agricoles tout en respectant l'environnement, et en apportant des aides aux exploitants.

Evènement exceptionnel dans le Gers en 2011, la tenue d'une table ronde sur le monde agricole animée par le Président de la République, Nicolas SARKOZY, le 29 novembre à Gimont.



Paysage du Gers

SOUTENIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Objectif : Accompagner les évolutions économiques et démographiques du territoire en le maîtrisant pour permettre le respect des grands équilibres, de l'environnement, des paysages, des principes du développement durable et la possibilité de maintien et de développement de l'activité agricole.

Planification, Urbanisme

La direction départementale des territoires (DDT) assiste les communes dans l'élaboration et les évolutions ultérieures de leurs documents de planification (SCOT -schéma de cohérence territoriale à l'échelle intercommunale- ; PLU -plan local d'urbanisme- ; cartes communales).

Elle instruit des demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée par l'Etat, et pour le compte des communes compétentes de moins de dix mille habitants qui en font la demande. Elle intervient dans 461 communes.

Chiffres clés

- 1 SCOT couvrant 14 communes approuvé
- 233 communes disposent d'un document d'urbanisme (43 POS ou PLU, 190 cartes communales)
- 158 procédures d'élaboration ou de révision de ces documents en cours
- 2 621 permis de construire
- 4 758 certificats d'urbanisme
- 2 214 déclarations préalables

Infrastructures

- RN 124 : Les travaux de la section Auch-Aubiet ont débuté en 2007 avec la construction de quatre ouvrages. Fin 2011, les terrassements sont en phase d'achèvement. La mise en service est prévue fin 2012. Montant global de l'opération : 65.089 M€. Les études de la déviation de Gimont sont en cours et le démarrage des travaux est prévu pour fin 2012. Les études de la section Gimont - L'Isle-Jourdain sont en cours, avec un objectif de début des travaux en 2013.
- Ligne à Grande Vitesse : participation de la DDT du Gers aux réunions de concertation relatives à la desserte des agglomérations (Mont de Marsan et Agen). L'influence des deux nouvelles gares projetées touchera l'ouest et le nord du département.



Travaux d'aménagement RN124

Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) émergents

La DDT du Gers accompagne la démarche de l'appel à projet du Réseau Rural Régional pour l'émergence des SCOT ruraux pour le Pays d'Auch, le Pays Portes de Gascogne et le Pays d'Armagnac. La DDT a assisté les pays pour l'élaboration des cahiers des charges de consultation des bureaux d'études, participé aux réunions de travail qui se sont tenues. Elle intervient aussi bien en matière d'expertise que de mise à disposition des données.

Aides au développement local

- **Dotations d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) :**

5 622 141 € de subventions d'investissement de l'État aux collectivités territoriales (+ 10 % de DETR par rapport aux enveloppes DGE et DDR de 2010).

Ont été programmés sur la DETR, 100 dossiers dont 4 concernent les maisons de santé labellisées (Mauvezin, Vic-Fezensac, Marciac, Nogaro), qui ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique de la préfecture. Les bâtiments scolaires (33 dossiers et 35 % des crédits) et les travaux de sécurité et d'accessibilité (56 dossiers et 36 % des crédits) sont les catégories d'opérations les plus financées sur cette dotation.

- **Le FEDER départemental (Fonds européen de développement régional) :**

11 dossiers gersois ont été programmés en 2011 sur les mesures gouvernementales de l'axe 3 - Environnement - du programme opérationnel compé-

titivité régionale et emploi 2007-2013. 3 projets concernent le photovoltaïque et ont été retenus dans le cadre des appels à projets spécifiques lancés par le préfet de région.

- Montant total des programmations : 1 635 051,48 €
- Montant total des paiements effectués : 884 677,25 €

Le plus important dossier FEDER programmé est celui de la SARL Biogaz du Grand AUCH pour l'installation d'une unité de méthanisation à Auch (1 053 440 €), qui a bénéficié d'un accompagnement spécifique.

Les pôles d'excellence rurale (PER)

Les cinq PER existants de la première génération ont d'abord fait l'objet d'un suivi attentif. Ensuite, le lancement de la seconde génération a entraîné une mobilisation de la Direction de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'État (DIRCIME), des sous-préfectures et des Directions Départementales Interministérielles (DDI).

Quatre dossiers de candidature avaient été retenus en juillet 2010, dans le cadre de la première vague :

- PER "Agrobio Gers"
- PER "Terra Mair, pôle de l'écoconstruction"
- PER "Volailles de qualité et festives du Gers"
- PER "Vignes et patrimoine en Gascogne"

En 2011, les PER labellisés ont commencé à être mis en œuvre, avec l'instruction des dossiers individuels de demandes de subventions et l'engagement comptable des premiers crédits.

Quatre nouveaux projets ont été labellisés en avril 2011 au titre de la seconde vague :

- PER "Gers santé ruralité" - 1 250 887 € de crédits Etat-Europe
- PER "VELOPOLE" - 679 291 € de crédits Etat-Europe
- PER "AEROPARC d'Auch et du Gers" - 1 408 500 € de crédits Etat-Europe
- PER "Développement des viandes de qualité du Gers : viandes d'élevage et gibier sauvage"- 733 838 € de crédits Etat-Europe.

Au total, les 8 PER de la seconde génération représentent plus de 40 millions d'investissement, dont 8 723 237 € de crédits Etat-Europe injectés dans l'économie départementale.

Les autres crédits d'investissement

- **le FNADT**
 - nombre de bénéficiaires : 7
 - montant total de l'aide FNADT allouée : 61 557 €
- **le commerce et l'artisanat**
 - au titre du FISAC : 6 469 € attribués à une étude préalable d'opération à MIRANDE
 - au titre du FDACR (fonds départemental d'adaptation du commerce rural) : 6 subventions accordées d'un montant total de 13 364 €

Le suivi des pays

Dans le cadre de l'application du volet territorial du contrat de projets, les maquettes des programmes opérationnels ont été validées en juin 2011 et en janvier 2012, à l'issue d'un examen partenarial Etat-Région-Département.



Elevage de bovins

ENTRETIEN ET EXPLOITER LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

Depuis novembre 2006, la DIR Sud-Ouest a en charge la gestion du réseau routier national sur le grand Sud-Ouest, soit 950 km de routes. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région Midi-Pyrénées, préfet de Haute-Garonne et préfet coordonnateur des itinéraires routiers.

Elle s'appuie sur 4 districts, dont le district Ouest basé à Auch.

Ce district a en charge l'entretien et l'exploitation :

- de la RN 21 du Nord de Lectoure à l'entrée de Lourdes (65).
- de l'itinéraire IGG soit la RN 124, RN 224 et RN 524 jusqu'à Langon (33)
- de la RN 542 et anciens tronçons de RN en cours de transfert au conseil général.

Le district Ouest a réalisé des travaux de renouvellement de couche de roulement sur chaussées pour un montant total de 890 000 €, notamment sur :

- RN 124 - Pujaudran - PR 3+500 à 6+000
- RN 124 - Vic Fezensac - PR 87+900 à 89+300
- RN 21 - Lectoure - PR 13+490 à 12+370

Des opérations visant à améliorer la sécurité du réseau ont été entreprises, notamment la démarche SURE sur la RN 21 avec le traitement des anomalies relevées sur la signalisation horizontale et verticale et la réalisation d'une voie d'évitement par la droite.

La sécurisation du réseau est aussi passée par le traitement des obstacles latéraux :

- RN 124 : abattage de 50 arbres

- RN 21 : poursuite du programme quinquennal de suppression d'obstacles latéraux (tête d'ouvrage, parapets de pont ...)
- RN 21 : réalisation des premiers aménagements prévus dans le cadre de la démarche SURE (sécurité des usagers sur les routes existantes).

Toujours en matière de sécurité, le district Ouest a achevé les actions entreprises de lutte contre les prises à contre sens, notamment par la mise en place de signalisation adaptée sur les échangeurs des sections à 2x2 voies et la rocade d'Auch.

La DIRSO a aussi le souci d'intégrer dans son activité les démarches de développement durable. Le district Ouest a mené en 2011 les actions suivantes :

- Protection des abeilles (expérimentation) : plantation de 1740 ml de haies mellifères
- Actions visant à protéger les chiroptères sous les ouvrages d'art
- Actions visant à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
- Expérimentation de pratiques en matière de fauchage (fauchage retardé ...).

La surveillance du réseau

Le personnel du district Ouest a assuré tout au long de l'année la surveillance du réseau par des patrouilles bi-hebdomadaires et les interventions d'urgence sur accident, au total 320 interventions dans l'année.

Pendant la période dite « de viabilité hivernale » du 12 décembre 2011 au 5 mars 2012, le district Ouest double les personnels en astreinte afin d'être en mesure d'activer les 9 camions de déneigement et de salage (dont 6 dans le Gers) prêts en permanence.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

Objectif : Renforcer la compétitivité des territoires

Financement par le FEADER axe 3 du développement territorial :

L'axe 3 du FEADER finance des projets très variés comme les maisons de santé pluridisciplinaire, les multiservices ruraux ou encore les gîtes de séjour. En 2011 dans le Gers, c'est une quinzaine de projets qui ont bénéficié de ces financements pour une enveloppe de 411 696 €.

Trois grandes typologies de projets peuvent être listées :

- les projets privés de petite à moyenne envergure (20 000 € à 120 000 € d'investissement) sur la thématique de l'agrotourisme (ferme équestre, caveau de vente...) ou des projets de collectivités relatifs à des investissements modestes (études, multiservices ruraux) ;
- les projets concernant des équipements structurants (400 000 € à 2 000 000 €) portés par les collectivités. A ce titre en 2011, le FEADER a apporté son soutien à des projets remarquables tel que l'espace intergénérationnel culturel et de loisirs d'Aignan et accompagné les porteurs de projets sur les créations de maisons de santé pluridisciplinaires ;
- l'ingénierie des territoires : par le biais du FEADER, les pays gersois se voient dotés de moyens humains leur permettant d'apporter leur soutien logistique aux petites collectivités pour le montage de leurs dossiers de financement.

A travers cet outil financier, la DDT assure un rôle d'animation et de concertation entre les territoires permettant de créer des synergies.

Mise en œuvre des pôles d'excellence rurale (PER)

Les services de l'Etat ont été chargés de l'accompagnement technique et réglementaire des porteurs de projets ainsi que de l'ingénierie financière des projets.

La DDT a plus particulièrement en charge en lien avec l'agriculture, le tourisme rural et l'agroalimentaire : "Vignes et Patrimoine en Gascogne", "Volailles festives", "Agrobio" et "Viande de qualité".



Vigne gersoise

Financement par le LEADER des projets des pays

Le Gers, seul département dont la totalité du territoire est couvert par des conventions LEADER, dispose par ce biais d'un outil financier supplémentaire. Chacun des 4 pays a maintenant conventionné, disposant d'une enveloppe de 1,5 à 2,2 millions d'euros de FEADER pour mettre en œuvre la stratégie définie sur son territoire :

- GAL du Pays d'Auch : renforcer la cohésion entre zones rurales et urbaines
- GAL du Pays Portes de Gascogne : accueil durable par l'éco-qualité
- GAL du Pays d'Armagnac : ECOTERRA, Environnement et Compétitivité TERRitoriale en Armagnac
- GAL du Pays du Val d'Adour : Attractivité et Cohésion : Consolider notre Expérience et nos Savoir-faire (ACCES)

La DDT assure auprès des Pays, le pilotage et la veille réglementaire liée à l'utilisation de ces fonds. A raison de 3 à 5 comités par an et par pays, ce sont 41 projets qui ont été programmés en 2011, pour un montant global de FEADER de 696 040 €.

Plan RN 124 - "Gascogne Vallée"

La CCI du Gers s'est engagée en 2005 dans la démarche "Plan RN 124". Cette action est menée en étroite collaboration avec les quatre communautés de communes gersoises présentes sur cet axe routier entre Auch et Toulouse.

Le Conseil Général participe à ce plan depuis 2006.

Cette démarche a pour but de dresser un plan cohérent de réalisation de zones d'activités d'ampleur départe-

mentale voire régionale portant sur quatre thématiques fortes : l'aéronautique, la prestation logistique, l'industrie agro-alimentaire, le Tertiaire Supérieur avec la Géomatique. La gestion des projets est assurée par un syndicat mixte créé en 2009.

L'objectif est de réaliser 300 ha de zones d'activités complémentaires et non concurrentes, réparties sur 4 sites (Auch, Gimont, L'Isle Jourdain, Pujaudran).

Fin 2011, 84 % des lots des zones en cours de commercialisation étaient vendus. Il ne reste que 12 lots d'une superficie totale de 4.9 ha à commercialiser. De nouvelles zones représentant 120 ha sont en cours d'étude ou en phase de démarrage de l'aménagement à Pujaudran, l'Isle Jourdain, Gimont.

Les services de l'Etat (préfecture et DDT) participent aux comités techniques et au comité de pilotage du syndicat mixte. Ils émettent des avis sur les études et donnent des informations sur les procédures à venir (planification, urbanisme opérationnel, loi sur l'eau, financements...).

Elaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

La DDT s'est fortement investie dans les différentes phases d'élaboration du SDCI. Un travail d'analyse et de diagnostic sur le fonctionnement du département, les différents territoires vécus, les équipements et les différents services a été mené avec la préfecture et les autres services de l'État. Un important fond cartographique et une note d'analyse ont été produits à cette occasion.

PROMOUVOIR LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif : Répondre aux attentes de la société en renforçant les actions de l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie du développement durable.

Mission interservices de l'eau (MISE)

La MISE décline la politique de l'eau et des milieux aquatiques dans le département (application de la directive cadre sur l'eau européenne : DCE). L'une des missions prioritaires pour la période 2011-2012 est la déclinaison du Programme de mesures (PDM) du SDAGE Adour-Garonne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en PAOT (plan d'action opérationnel territorialisé) avec la participation des acteurs de terrain (syndicats, collectivités, chambre d'agriculture...) à travers des réunions de concertation. Le but des actions de la MISE est la coordination des services pour atteindre l'objectif de bon état des eaux d'ici 2015, voire 2021.



Le Gers

En terme de bilan, il faut retenir un nombre important de dossiers "loi sur l'eau" instruits (512 avis réglementaires, dossiers de déclaration ou d'autorisation...), ainsi que la réalisation d'environ 600 contrôles (terrain et bureau). Par ailleurs, le service participe à l'élaboration des Plans de gestion des étiages (PGE) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Les dossiers déposés au titre de la loi sur l'eau sont en augmentation, sur les domaines qui ont fait l'objet de sensibilisation (travaux en rivière, lacs,...), ce qui démontre une meilleure connaissance de cette réglementation par l'ensemble des acteurs de l'eau. Les contacts préalables entre les usagers et le service Eau et Risques facilitent également la démarche de mise en conformité réglementaire.

La présence sur le terrain pour des actions d'animation, de sensibilisation et de contrôles permet d'améliorer la situation des cours d'eau gersois, notamment sur le plan quantitatif en période d'étiage.

Les actions se poursuivent en ce qui concerne la mise en place des périmètres de protection des captages et la régularisation administrative concomitante, ainsi que la mise aux normes des stations d'épuration encore non conformes (le taux de conformité est bon ; toutefois 30 stations, de petites tailles, doivent être améliorées). De même les chantiers concernant la continuité écologique, le suivi de la sécurité des ouvrages hydrauliques, la protection des captages prioritaires ou la gestion des risques liés à l'érosion des sols ont avancé en 2011 et seront poursuivis en 2012.

Concernant le suivi de la qualité de l'eau, de nombreux points de mesures sont en place sur le département pour pouvoir suivre l'évolution des masses d'eau en fonction des actions réalisées. Le Conseil Général du Gers anime un réseau complémentaire de suivi grâce à des aides de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les 38 PPRI concernant les communes du bassin de la Save ont été lancés fin octobre. Les phases techniques et administratives s'étaleront jusqu'à approbation sur un délai d'environ 2 ans. Une démarche similaire a été également amorcée fin 2011 pour 87 communes concernées par les bassins de la Gimone et de l'Arrats.

2011 est aussi marquée par l'achèvement de toutes les études de PPRI "retrait - gonflement des argiles" sur l'ensemble du territoire gersois.



Chiffres clés

- Plus de 1800 irrigants autorisés sur 11 400 km de cours d'eau.
- 404 dossiers instruits au titre de la loi sur l'eau (septembre 2011)
- 125 PPRI (bassin Save- Gimone- Arrats) prescrits en 2011.

Les audits des bâtiments de l'Etat

Le Premier Ministre François Fillon a adressé le 3 décembre 2008 une circulaire aux ministères relative à l'exemplarité de l'Etat, où il rappelait notamment l'intégration des critères environnementaux mais aussi sociaux dans les achats publics courants.

Les mesures concernant l'exemplarité de l'Etat figurent dans l'article 42 de la loi Grenelle 1. Parmi ces mesures, l'Etat s'engage à réaliser le bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des administrations, qui devront augmenter de 20% leur efficacité énergétique d'ici 2015.

Dans un premier temps, tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics devaient être soumis à un

audit avant fin 2010. En effet, pour mieux impulser cette dynamique et fort d'un parc représentant environ 5% des surfaces construites en France, l'Etat s'impose un devoir d'exemplarité sur ce champ.

Une démarche pilotée au niveau régional visant l'ensemble des bâtiments appartenant à l'Etat a été initiée en 2009. Dans le Gers, la DDT a été chargée, en collaboration avec la responsable des politiques immobilières de l'Etat dans le département, de réaliser à l'été 2009 tous les pré diagnostics.

Les audits gros entretien/énergétiques et accessibilités sur les bâtiments de l'Etat concernés ont été réalisés en 2010, sur 19 bâtiments représentant 36 600 m² chauffés. Un programme triennal a été validé en CAR. Pour 2011, deux opérations retenues ont été réalisées au siège de la DDT (travaux sécurité bat C) et à la sous-préfecture de Mirande (travaux sécurité combles). Par anticipation du programme 2012, les études ont été faites des opérations de mise en accessibilité de la cité administrative à Auch et à la sous-préfecture de Mirande.

Le conseil aux collectivités en matière de gestion durable de leur patrimoine bâti

Conformément à la Loi "Grenelle de l'environnement", la DDT a développé un conseil aux collectivités dont le but premier est la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de chaque bâtiment. L'objectif étant de permettre, à partir d'une analyse des données disponibles, de dresser une première évaluation des performances énergétiques des bâtiments et fournir ainsi des éléments d'aide à la décision pour l'élaboration d'une stratégie immobilière portant sur la pérennité et la rénovation thermique de chaque bâtiment.

Une phase expérimentale sur 4 communes (4 bâtiments concernés) a été lancée en 2010 et s'est poursuivie en 2011 sur 8 communes pour environ 60 bâtiments.

En 2012, il est prévu de poursuivre la démarche sur 15 communes pour environ 80 bâtiments.

Le conseil aux collectivités en matière d'accessibilité des personnes handicapées

Pour aider les collectivités à faire face à leurs obligations issues de la loi n°2005-112 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la DDT a développé un cadre de conseil et d'assistance.

A fin 2011, la DDT a porté l'information auprès de l'ensemble des collectivités et 451 communes avaient fait appel à ses services pour les aider dans l'élaboration :

- des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
- des diagnostics accessibilité sur les ERP et 247 marchés d'études ont été engagés.

La production d'énergie renouvelable

L'année 2011 a enregistré une réduction de l'activité des services en matière d'instruction de dossiers portant sur des projets photovoltaïques : onze champs de panneaux solaires étaient autorisés au 31 décembre 2011, quatre étaient en cours d'instruction. La demande en bâtiments dont la toiture supporte des panneaux photovoltaïques s'est fortement réduite.

Le bruit

Le classement sonore des infrastructures routières a été élaboré en 2009, et la DDT du Gers a passé un marché d'études pour le recensement des zones de bruit critique (ZBC) et des points noirs bruit (PNB), aboutissant en 2010 à la constitution de l'observatoire départemental du bruit. Cette action a été prolongée par le lancement d'un 1er marché de résorption des « super PNB » (PNB dépassant les seuils de jour et de nuit) qui a commencé, en 2011, par un inventaire des locaux concernés et leur diagnostic détaillé. Les travaux de résorption proprement dits seront réalisés sur 3 ans à partir de 2012.

Le comité départemental de suivi de l'élaboration des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), créé en novembre 2010, s'est prononcé en 2011 sur la publication des cartes de bruit et sur l'élaboration des PPBE. Les cartes de bruit des infrastructures routières de l'Etat recevant plus de 6 millions de véhicules par an ont été publiées. La rédaction du PPBE correspondant a été commencée et il sera publié en 2012. Il concerne la partie de la RN 21 située dans l'agglomération auscitaine.



Chiffres clés

Accessibilité des communes

- 451 conventions passées avec la DDT
- 247 marchés d'études engagés

ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Objectif : Concilier les exigences écologiques patrimoniales et paysagères avec le développement des activités économiques, sociales et de l'habitat.

Patrimoine naturel

Dans le cadre du réseau européen de sites remarquables pour leur biodiversité dit "Natura 2000", 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver (vison d'Europe, cistudes, rhinolophes, cuivré des Marais, Orchidées, pelouses sèches, lamproie, sofie, écrevisses à pattes blanches...) ont été retenus.

Les sites du Lizet, des Étangs de l'Armagnac et de La Lauze possèdent un document de gestion.

L'opérateur désigné pour le site Gélise est le syndicat d'aménagement de l'Albret. C'est l'Etat qui pilote l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Midou-Ludon.

Les mesures prises dans le cadre de ces dispositifs visent à protéger durablement les habitats et les espèces présents dans ces sites. Les signataires des chartes s'engagent à mettre en place ces mesures, pour une durée de cinq ans. Ils contribuent ainsi à la gestion durable de leur propriété et au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La charte en contrepartie leur permet de bénéficier d'exonérations fiscales (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation,...).

En 2011 ont été mises en place sur les quatre sites possédant un document de gestion sept chartes et 34 MAET (mesures agro-environnementales territorialisées).

L'action du service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) en faveur de la protection des milieux naturels et du patrimoine historique :

Patrimoine paysager

- Sites Classés : transmission (après CDNPS) pour accord au Ministre.
- Sites Inscrits : avis du STAP au service instructeur.
- Participation aux Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites.
- Participation aux réunions sur les paysages et développement durable.
- Travaux dans les abords et les sites.
- Participation aux documents d'urbanisme (PLU, cartes communales).



Chiffres clés

- Autorisations en Sites Classés : 3
- Autorisations en sites Inscrits : 29
- Commissions : 18
- Réunions en DRAC : 26
- Nombre travaux d'entretien sur MHC : 49
- Nombre travaux sur ISMH : 3

Patrimoine historique

Entretien sur M.H.C. (Monuments Historiques Classés) Etat et Non-Etat.

Sur monuments inscrits, avis sur autorisation travaux DRAC, conformité en fin de travaux.

Démocratisation et transmission des savoirs (Conseil Général, Conservation, Patrimoine, écoles, professionnels, élus, particuliers).

Assistance au Conseil Général pour le Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP).

Participation aux documents d'urbanisme (périmètre protégé, ZPPAUP) - Travaux sur édifices non protégés dans le cadre de l'obtention du label de la Fondation du Patrimoine et de l'obtention des aides de la Sauvegarde de l'Art Français.

Avis sur dossiers DETR.

Patrimoine paysager

L'action des services de l'Etat s'organise principalement dans le cadre de la planification de la construction (documents d'urbanisme) et des autorisations de construire.

Dans le premier cas, les services de l'Etat sont attentifs à ce que les zones définies comme constructibles préservent les paysages.

L'impact paysager des constructions est systématiquement pris en compte dans les décisions d'autorisation des

constructions. Une action spécifique est menée en continu sur ce point depuis début 2009.

Dans les sites classés ou inscrits, et dans les périmètres de protection des monuments historiques, l'unité territoriale de la DRAC élabore le point de vue de l'Etat.

De façon plus générale, un travail partenarial est effectué avec le CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France et les paysagistes et architecte conseils de la DDT.

Masses financières

1 dossier Lecture : 264 000 €
DETR + TDIL : 4 000 000 €
Fondation du Patrimoine
+ Subvention de l'Art Français + Conseil
Général : 10 000 000 €
ISMH = 95 724 €
MHC + Cathédrale = 160 746 €

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE DURABLE

Objectif : Maintenir ou développer des activités agricoles, porteuses d'emplois, garantes de la mise en valeur du territoire, génératrices de valeur ajoutée locale et respectueuses de l'environnement.

Soutien aux activités agricoles et au maintien des exploitations (1^{er} pilier de la PAC)

La surface agricole représente 74 % de la surface totale départementale et 16 % des actifs gersois occupent des emplois dans les secteurs agricole et agroalimentaire.



Paysage du Gers

Les aides versées aux agriculteurs ont pour objectif de garantir le maintien d'une agriculture diversifiée sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une production alimentaire suffisante en quantité et en qualité.

Les aides dites "couplées" sont versées en fonction des productions réalisées. Elles sont liées à certaines productions végétales spécifiques (blé dur, protéagineux, légumineuses fourragères...) et à l'élevage bovins à destination "viande", ovins, caprins. Ces aides représentent un montant total de 18 M€ environ.

Les aides dites "découplées", dont le montant est lié à des références historiques et qui sont versées sans lien avec l'acte de production, concernent 7 285 exploitations et représentent un montant total de 120 M€ (42% en télé-déclarations).

Masses financières

Etat + Europe
1er pilier de la PAC : 138 M€
2ème pilier de la PAC : 6 M€
Dotations d'installation : 1 030 000 €
Prêts installations : 193 prêts pour 1 M € d'aide (bonification)

Développement agricole et rural et prise en compte de l'environnement (2ème pilier de la PAC)

Plusieurs grandes mesures mobilisent des financements publics importants :

- l'installation des jeunes agriculteurs (Dotations Jeune Agriculteur -DJA- et prêts bonifiés). En 2011, 63 jeunes agriculteurs (nombre constant par rapport à 2010) ont bénéficié de la DJA, pour un montant moyen de 16 350 € .
- le programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). 55 exploitants ont été attributaires d'une aide, pour un montant moyen de 18 000 €.
- l'aide à la conversion à l'agriculture biologique : 233 agriculteurs ont bénéficié d'une aide en 2011, soit 84 de plus qu'en 2010.

Par ailleurs, le Gers est le département de la région Midi-Pyrénées qui mobilise le plus les aides du plan végétal pour l'environnement (PVE), destiné à aider l'acquisition de matériels respectueux de l'environnement. Quatre bassins versants et une zone de captage bénéficient de mesures agro-environnementales de reconquête de la qualité des eaux (Gers amont, Boulouze, Gimone, Baïse et Estang).

Parmi les autres mesures agro-environnementales (MAE), il convient de citer la contractualisation sur les sites Natura 2000, la prime herbagère agro-environnementale, la mesure rotationnelle et la protection des races menacées.

Conditionnalité des aides et contrôles

Tout octroi d'aides agricoles européennes impose au bénéficiaire de respecter un ensemble de règles liées au respect de l'environnement, au bien-être des animaux etc. : c'est ce que l'on appelle la "conditionnalité des aides".

11 % des exploitations ont fait l'objet d'un contrôle sur place, portant sur l'adéquation des surfaces et du nombre d'animaux, ainsi que sur le respect de la conditionnalité (bonnes conditions agro-environnementales, nitrates et santé publique, bien-être animal).

Sécheresse 2011

La sécheresse, essentiellement au printemps et à l'automne 2011, a eu un gros impact sur la production fourra-

gère. Le rapport de la mission d'enquête et l'évaluation des taux de pertes transmis par le préfet (fin juin et en novembre) ont été validés par le comité national de l'assurance en agriculture. 450 exploitations ont pu bénéficier d'un acompte dès septembre 2011. Plus de 90% du montant définitif d'indemnisation (au total 3.530 millions d'euros) a été versé en janvier 2012 à 966 exploitants sur les 1240 ayant déposé un dossier de demande d'indemnisation.



Chiffres clés

En nombre de dossiers

- PAC végétale : 7 285
- Primes animales (bovins, ovins, caprins) : 1635
- Conversion bio : 233
- PMBE : 55
- DJA : 63

ASSURER LA SECURITE ENVIRONNEMENTALE

Depuis 2011, avec la création de la dernière unité territoriale Lot-Tarn et Garonne, la représentation départementale de la DREAL est organisée en unités territoriales bi-départementales (UT) dans tout le territoire régional.

L'UT Hautes Pyrénées - Gers représentait en 2011 un effectif nominal de 17 personnes (12 à Tarbes et 5 à Auch), dont 13 directement rattachés au chef d'UT, et 4 contrôleurs des transports terrestres hébergés par l'UT et rattachés au service transports, infrastructures et déplacements (STID) de la DREAL. Les 3 personnels de support représentent 2,1 ETP, dont 0,8 à Auch.

Le contrôle des installations classées sur les deux départements est la mission principale de l'UT, et la seule assurée par les agents en poste à Auch. En situation nominale, cette mission est prise en charge par 4 inspecteurs habilités à Tarbes et 3 à Auch, pour un total de 6 ETP dont 2,7 disponibles à Auch.

En matière de sécurité des véhicules, la délivrance des autorisations de mise en circulation de certaines catégories de véhicules, et la surveillance des centres de contrôles techniques de véhicules légers et poids lourds, sont prises en charge par 2 contrôleurs habilités à Tarbes, pour un total de 1,5 ETP.

Enfin, mi-2011, l'UT a pris en charge une nouvelle mission relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques non concédés pour les deux départements, exercée par un inspecteur à temps plein basé à Tarbes.

A signaler également en 2011 le déménagement de l'équipe du Gers, qui a quitté les locaux de la rue Alsace Lorraine et est hébergée au sein des locaux de la DDT, place de l'ancien Foirail.



La DDT du Gers

Contrôle des installations classées

Au 31 décembre 2011, on recensait 120 établissements classés du secteur industriel et agro-alimentaire soumis à autorisation de compétence DREAL dans le département du Gers

Parmi ces établissements, 2 relèvent du régime "Seveso" seuil haut (AS) et 2 sont au seuil bas (enjeu risques accidentels), tandis que 5 relèvent du régime "IPPC" (enjeux risques chroniques). S'y ajoutent 13 carrières en activité.

En 2011, le service a réalisé 51 visites d'inspection dans les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) du Gers qui ont conduit à la signature de 12 arrêtés préfectoraux de mise en demeure et à la rédaction de 5 procès-verbaux d'infraction. Par ailleurs, 6 plaintes à l'encontre d'ICPE industrielles et de carrières ont été traitées dans l'année.

Au titre de 2011, 3 nouveaux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été reçus. Compte tenu des dossiers en cours, un total de 4 arrêtés préfectoraux d'autorisation et 22 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été proposés à la signature du préfet pour des établissements nouveaux ou existants.

En ce qui concerne des actions particulières, il convient de signaler :

- les démarches préliminaires au lancement du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site TIGF de stockage de gaz naturel d'Izaute ;
- l'analyse des études de dangers de 2 sites "Seveso seuil bas" (stockage d'engrais) ;
- la présentation du PRSE (plan Régional Santé Environnement) et du projet SRCAE (Schéma régional Climat Air Energie) à la commission CODERST ;
- la co-animation, avec les services de la préfecture, des 6 réunions des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) tenues en 2011 pour les 3 centres de stockage de déchets du Gers ;
- l'encadrement réglementaire de l'action nationale de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) pour 6 établissements ;
- la sensibilisation et l'information des exploitants sur la refonte de la nomenclature des ICPE pour les activités relatives aux déchets, et le traitement de 18 demandes de reclassement d'établissements existants au bénéfice de l'antériorité ;
- une inspection ciblée sur l'utilisation des produits chimiques dans le cadre du règlement européen REACH ;

- la participation à l'action coup de poing nationale relative à l'élimination des transformateurs imprégnés au PCB ;
- la participation aux réunions périodiques et comité de pilotage de certains projets à fort enjeu, tels que l'implantation de la société ESCULANAK, et l'extension du centre de stockage de déchets ménagers et assimilés de TRIGONE à Pavie.



Stockage de gaz naturel d'Izaute

Sécurité des véhicules

Pour les deux départements confondus (Gers + Hautes-Pyrénées), l'UT a réalisé 20 réceptions complexes et 260 réceptions simples de véhicules routiers. Elle a également procédé à 150 identifications de véhicules en provenance de l'étranger. S'y ajoutent 40 vérifications de réceptions complexes concernant des départements limitrophes, que l'UT prend en charge au titre de sa participation aux activités du pôle de compétence Sud Ouest (Midi-Pyrénées / Aquitaine / Limousin) piloté depuis Toulouse par la DREAL Midi-Pyrénées.

En ce qui concerne les centres de contrôles techniques de véhicules, le service a contrôlé 24 centres de contrôle technique de véhicules légers (CCTPL) et 2 centres de contrôle technique de véhicules poids lourds (CCTPL).

Sécurité des ouvrages hydrauliques

La prise en charge de cette nouvelle mission, effective depuis le second semestre 2011, s'est concrétisée par le démarrage de l'activité de recensement et de confirmation du classement des digues et barrages du Gers (234 ouvrages concernés) au titre de la nouvelle réglementation issue du décret du 21 décembre 2007.

Ce travail s'effectue en étroite partenariat avec les services de la DDT et se prolongera pendant le 1er semestre 2012. Il est l'occasion de faire une première évaluation de la situation technique des ouvrages et, le cas échéant, de formaliser des préconisations de sécurité à l'attention des exploitants. Les premières visites d'inspection portant sur les ouvrages prioritaires seront réalisées en 2012.



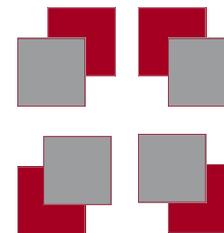
Unité territoriale de la DREAL

Chiffres clés

L'activité de l'UT DREAL dans le département du Gers, c'est :

- 120 établissements classés soumis à autorisation sous surveillance, dont 2 établissements "Seveso seuil haut" à fort enjeu risque accidentel, 2 établissements "Seveso seuil bas", 5 établissements "IPPC" à fort enjeu risque chronique, et 13 carrières en activité
- 51 visites d'inspections, 12 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, 5 procès verbaux d'infraction
- 3 arrêtés préfectoraux d'autorisation et 22 arrêtés préfectoraux complémentaires pour encadrer le développement des activités industrielles
- 6 réunions de commission locale d'information et de surveillance autour des 3 centres de stockage de déchets ménagers du Gers.

Garantir la cohésion sociale



Axe majeur de la politique de l'Etat, le plan de cohésion sociale est entré en application dans le département du Gers en 2005.

La mise en œuvre des trois volets de ce plan (l'emploi, le logement et l'égalité des chances) occupe une place centrale dans les interventions de l'Etat.

Il convient également de souligner les actions d'accompagnement de la politique dynamique menée en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées et des autres publics vulnérables.

Enfin, des initiatives des collectivités locales sont accompagnées par les services de l'Etat.



Forum de l'emploi des métiers en tension

EVOLUTION DE L'EMPLOI EN 2011

Avec 9898 demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2011 en catégories A, B, C, le département du Gers enregistre une évolution à la hausse sur un an de 7,7 %, hausse légèrement inférieure à celle observée au niveau de l'ensemble de la région Midi-Pyrénées (8,3 %). L'ensemble des 3 catégories ABC représente 84,8 % de la demande totale d'emploi.

L'évolution reste tout à fait comparable si l'on observe la seule catégorie A (demandeurs d'emplois tenus de faire des actes positifs de recherche d'emplois, sans emploi), sur laquelle les 6167 demandeurs d'emploi représentent une hausse du chômage sur un an de + 8,2 % (5627 en décembre 2010).

Là encore cette évolution sur 12 mois est inférieure à celle de Midi-Pyrénées (+ 8,7 %) mais supérieure à celle observée au niveau national (+ 5,6 %).

L'évolution du chômage affecte plus particulièrement la frange des seniors qui augmentent de + 16,8 %. Après avoir diminué de 8,7 % au cours de l'année 2010, le nombre de jeunes a augmenté de + 5,5 %

Dans ce contexte économique dégradé, qui conduit les entreprises à resserrer leur activité autour de leur cœur de métier, l'augmentation de la demande d'emploi concerne plus fortement, les femmes (+ 8,7 %) que les hommes (+ 6,4 %).

Cette situation est venue renforcer l'une des caractéristiques de l'emploi en Midi Pyrénées. Le manque d'offres d'emplois féminin se traduit par un déséquilibre important de la population des DE. Les femmes qui représentent désormais 56 % des DE du Gers - plus forte moyenne de la région Midi Pyrénées.

L'évolution du nombre de demandeurs d'emplois de longue durée a pu être contenue à + 5 % tout au long de l'année 2011 ; en 2010 cette évolution avait été de + 29 %.

Cependant, le volume du nombre de nouvelles inscriptions sur l'année (6395 DE) pourrait conduire à une hausse du chômage de longue durée sur l'année 2012.

L'évolution sur un an de la demande d'emploi est défavorable sur l'ensemble des territoires : agence d'Auch (+ 7,4 %), Condom (+ 7,4 %) et l'Isle-Jourdain (+ 10,2 %).

Avec 31 475 équivalents temps plein (fin du 3ème trimestre 2011) l'emploi salarié privé est en hausse de + 1,7 % sur 12 mois et + 1,1 % par rapport au 2ème trimestre 2011, il stabilise sa situation avec une légère augmentation (+ 0.7 %) par rapport à 2009.



Chiffres clés

- 9 898 demandeurs d'emploi
- 7,7 % de hausse du chômage
- 56 % des demandeurs d'emploi sont des femmes

Cette évolution globale s'inscrit toutefois dans les tendances profondes qui caractérisent l'activité économique depuis plusieurs années :

- redressement de l'activité industrielle (+ 2,2 % contre - 0,6 % pour 2010/2009.)
- Persistance de l'érosion de l'activité bâtiment (- 1,6 % venant après - 1,6 % en 2010 et - 11,9 % en 2009.)
- Progression maintenue du secteur tertiaire (+ 2,2 %, en confirmation de + 1,5 % observé en 2010).



Forum de l'emploi au Mouzon

DÉVELOPPER L'EMPLOI

Les politiques en faveur du développement de l'emploi s'articulent autour de cinq axes :

- L'encouragement à la création et reprise d'entreprise, par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux.
- Le développement de la formation par l'alternance.
- Le développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne.
- Le soutien au développement du secteur associatif.
- L'acquisition des compétences-clés.

Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise :

Pour développer la création ou la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi, l'Etat, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, a mis en place le dispositif Nacre. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des projets, permet l'attribution de prêts à taux zéro et facilite l'accès aux services bancaires.

Mis en place au cours du second trimestre 2009, ce dispositif d'accompagnement sur 3 ans a touché :

- 176 créateurs gersois (au 31.12.2011).
- Au cours de l'année 2011, c'est 59 nouveaux créateurs qui ont entamé une démarche de création d'entreprise.

Les deux opérateurs conventionnés sont la Boutique de Gestion ARTE et la chambre des métiers et de l'artisanat du Gers.

Masses financières

VAE : 11 000 €
 NACRE : 91050 € pour l'accompagnement
 et 245 000 euros de prêts à taux zéro
 obtenus
 DLA : 55 500€
 CPE : 30 000 €
 Compétences clés : 78 675 €

Le développement de la formation par l'alternance

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensée en centres de formation. Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Chacun de ces contrats est destiné à un public déterminé avec un objectif précis.

Réalisation au 30 décembre 2011 (contrats signés par des employeurs du Gers) :

- Contrats d'apprentissage : 736 dont
 - 398 à la chambre de métiers et de l'artisanat
 - 197 à la chambre de commerce et d'industrie
 - 120 à la chambre d'agriculture
 - 21 dans le secteur public
- Contrats de professionnalisation : 371

Services à la personne

Au 31 décembre 2011, 97 structures gersoises sont déclarées, dont 45 agréées dans le cadre du dispositif donnant droit à réduction d'impôt ou crédit d'impôt (Fin 2010, 90 structures).

Le nombre d'heures de travail oscille, chaque mois, autour de 150 000 heures au bénéfice de 7 500 clients environ.

Le nombre total d'intervenants en activité prestataire ou mandataire se chiffre chaque mois entre 1 800 et 2 200 personnes. Il n'y a pas d'évolution marquante sur ces chiffres entre 2010 et 2011.

Dans ces chiffres, il faut ajouter les emplois créés dans le cadre d'embauches directes par le particulier employeur qui sont de l'ordre de 13 500 particuliers employeurs et 6 500 salariés pour une moyenne de 29 heures par mois par salarié (Chiffres FEPEM 2009).

Accompagnement du secteur associatif

Dans le département du Gers, le tissu associatif se singularise par une diversité de structures et par une couverture importante du territoire rural. 1 757 associations sont en activité dans le Gers regroupant 5 867 salariés ETP, soit 15 % de l'emploi privé du département.

Les secteurs d'activités les plus développés sont les sports et loisirs (20 %) à égalité avec la santé (19 %) devant la culture (12 %) et l'insertion et l'emploi (10 %).

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) vient en appui aux structures d'utilité sociale pour soutenir l'activité et garantir la pérennisation des emplois.

Sa mission est d'accueillir les structures, d'élaborer avec elles un diagnostic partagé de leur situation, de leurs projets et de leurs besoins et d'y répondre par la mise en œuvre de prestations de conseils, dites "ingénieries".

Depuis 2004, 323 ingénieries ont été réalisées concernant 586 structures d'utilité sociale différentes associations pour un total de 5 747 salariés.

Compétences-clés

La formation compétences clés permet de développer la compréhension et l'expression écrite des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme, sans les stigmatiser, car l'objectif mis en avant est un objectif valorisant et motivant : le projet d'insertion professionnelle.

Le parcours personnalisé de l'apprenant comprend au minimum 40 heures et au maximum 400 heures de formation.



Chiffres clés

- Nombre de créateurs NACRE accompagnés : 176
- Services à la personne : près de deux millions d'heures de travail
- 2080 intervenants dont une majorité de salariés
- Compétences clés : 81 personnes en cours de formation fin 2011

ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI

Objectif : Accès et retour à l'emploi : contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi (contrats aidés, IAE, CIVIS,...)

Les services de l'Etat ont continué à se mobiliser en 2011 en faveur de l'accès à l'emploi des personnes les plus fragilisées par la crise, malgré un budget contraint.

Contrats aidés : Contrat Unique d'Insertion (CUI) et Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

En 2011, 1041 contrats aidés dans le secteur non marchand (CUI/CAE) ont été prescrits, les conditions d'éligibilité et les taux de prise en charge restant globalement identiques à ceux de fin 2010.

Pour le secteur marchand, la baisse de l'enveloppe CIE (Contrat Initiative emploi) s'est poursuivie avec seulement 123 contrats conclus contre 284 en 2010.

Masses financières

Enveloppe financière : 3 252 000 €

dont :

- 2 981 000 Euros de crédits de paiement pour les CAE
- 271 000 € pour les CIE

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Le budget consacré à l'IAE dans le Gers a été en 2011 de 494 000 €, fonds Etat, et 79 800 €, fonds FSE.

Avec 17 structures conventionnées "IAE" début 2011 portant 4 Associations Intermédiaires, 5 Entreprises d'Insertion et 10 Ateliers et Chantiers d'Insertion, le Gers est doté d'un bon potentiel IAE.

Toutefois l'absence d'une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) se faisait sentir depuis plusieurs années.

Ce manque a été comblé au dernier trimestre 2011 avec le conventionnement ETTI de la structure ISA INTERIM, qui sera une passerelle vers l'emploi en secteur marchand pour les personnes en fin de parcours d'insertion.

Un nouveau projet d'ampleur est porté par Le Relais, qui a obtenu un conventionnement Entreprise d'Insertion pour 2012. Le Relais est spécialisé dans la collecte et le tri de vêtements. 18 postes d'insertion sont prévus en 2012.

Développement de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics

Cette action d'appui au développement de la clause auprès des collectivités territoriales, des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, des socioprofessionnels a démarré début 2010.

Elle se donne pour objectif de réserver une quote-part des emplois induits par l'exécution de marchés publics à des administrés connaissant des difficultés d'insertion professionnelle.

Cette action financée majoritairement par le Contrat de Projet Etat/Région (près de 20 000 € pour l'année 2011) est portée par la Maison Commune Emploi Formation de l'Isle Jourdain, avec l'appui du Conseil Général.

A fin 2011, 19 000 heures de travail ont été conventionnées avec des entreprises adjudicataires des marchés "clausés".

L'insertion professionnelle des jeunes

La Mission Locale du Gers a accompagné 285 jeunes en difficultés dans le cadre du programme CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale), dont 144 de bas niveau de qualification.

Le FIPJ (Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes) a été, comme les années précédentes, mobilisé afin de lever les obstacles susceptibles de constituer des freins à l'embauche. Il a été consacré pour :

- 22 000 € à la sécurisation des parcours : aides concernant l'alimentation et l'hygiène, l'équipement et le logement, les démarches administratives etc....



Chiffres clés

- Part des jeunes sans qualification entrés dans CIVIS : 50%
- Taux d'accès à l'emploi durable en sortie de CIVIS : 44 %

- 5 755 € à des actions d'aide à la mobilité (mise à disposition de scooters et de voitures, accompagnement collectif).
- 2 500 € à des "ateliers radio".

Une enveloppe de 86 600 € a par ailleurs été engagée au titre des "allocations interstitielles" (le titulaire d'un CIVIS peut bénéficier de cette allocation de l'État, lorsqu'il ne perçoit aucune rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni aucune autre allocation).

3 réseaux de parrainage ont en outre été conventionnés de nouveau en 2011 pour que des parrains accompagnent bénévolement des jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

Masses financières

- Subventions Etat à la Mission Locale : 382 000 €
- Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes : 30 255 €
- Actions de Parrainage : 13 244 €
- Allocation interstitielle programmée : 86 600 €



L'insertion des handicapés

Le Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PDITH) définit une feuille de route pour aider à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

En 2011, les actions suivantes ont été engagées ou poursuivies :

- L'action de Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels des travailleurs d'ESAT menée avec l'animation de l'AFPA depuis 2010 a commencé à porter ses fruits puisque les premières attestations de compétence ont été délivrées par un jury de professionnels en février 2011. Ces attestations sont une première étape vers la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) souvent difficilement accessible pour des travailleurs en ESAT.
- Des bilans d'orientation réalisés par le CIBC pour des travailleurs d'ESAT afin de valider et/ou de construire un projet de formation ou de travail en milieu ordinaire. 6 travailleurs ont bénéficié de ces bilans.
- Plus de 32 000 € ont été consacrés à des aides aux contrats d'apprentissage conclus en faveur de travailleurs handicapés.
- La 15ème semaine pour l'emploi des personnes handicapées a été l'occasion de sensibiliser une nouvelle fois le plus grand nombre, mais également les chefs d'entreprises, cadres, salariés et décideurs publics ou privés au recrutement des personnes handicapées en recherche d'emploi.

A l'initiative de l'AGEFIPH au niveau national, cette semaine a été largement appropriée par tous les partenaires du PDITH du Gers. Tout au long de cette semaine, les diffé-

rents partenaires ont présenté leur action quotidienne au service des travailleurs handicapés et des entreprises et se sont impliqués dans des manifestations du 14 au 18 novembre ("un jour un métier" permet à une personne handicapée de passer une journée aux côtés d'un professionnel confirmé et de découvrir un secteur d'activité, une entreprise, un métier ; "petits déjeuners" de l'entreprise organisés à l'Isle Jourdain, Auch et Condom).

Le Forum Emploi

Le service public de l'emploi du Gers et l'ensemble de ses partenaires ont organisé, pour la sixième année consécutive, un forum pour développer l'emploi, la formation professionnelle, la création d'entreprise et l'insertion.

Il a été organisé avec le soutien financier de la DIRECCTE, de Pôle Emploi, de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il a eu lieu le 6 octobre 2011 dans le Hall du Mouzon à Auch.

Ce forum visait les objectifs suivants :

- Faciliter le dialogue direct entre les chercheurs d'emploi et les entreprises recruteuses.
- Concentrer l'offre d'emploi dans un lieu précis au cours d'une journée.
- Montrer la réalité de l'offre d'emploi locale.
- Faire connaître les métiers porteurs d'emploi au niveau du département.

1 750 personnes dont une majorité de demandeurs d'emploi ont été accueillies. 95 employeurs étaient présents, pour un total 1 469 offres d'emploi. Plus de 6 personnes sur 10 présentes le jour du forum ont eu au moins un contact avec un responsable d'entreprise. Ce taux reste identique par rapport à l'an dernier.

PREVENTION DES RISQUES ECONOMIQUES

Chômage partiel

Nombre d'entreprises concernées	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures demandées	Nombre d'heures autorisées
39	200	28 937	27 369

L'"allocation spécifique de chômage partiel" est d'un montant de 3.84 € dans les entreprises de moins de 250 salariés et de 3.33 € dans les entreprises de plus de 250 salariés.

Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

L'activité partielle de longue durée est un dispositif de chômage partiel complémentaire à l'allocation spécifique.

L'APLD garantit le versement d'une indemnisation au moins égale à 75% de la rémunération brute servant d'assiette au calcul de l'indemnité de congés payés aux salariés en activité partielle longue durée. Par ailleurs, la contribution versée par l'employeur au titre de l'activité partielle de longue durée est partiellement prise en charge par l'Etat et l'Unédic.

Nombre de conventions signées	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures autorisées
4	18	5 002

Les actions de prévention et de reclassement

Cellules de reclassement :

Les cellules de reclassement mises en place dans le Gers font suite à des liquidations judiciaires d'entreprise. La prise en charge financière de l'Etat est donc de 100%. Pour information en 2009, 3 conventions de cellules de reclassement ont été mises en œuvre en 2011.

	FONDEVILLE	DUPUY Agencement
Secteur d'activité	Bâtiment	Agencement lieux de vente
Durée de la convention	28 juin 2010 au 27 juin 2011	1 ^{er} février 2011 au 31 janvier 2012
Nbre de salariés licenciés	27	22
Nbre de salariés ayant adhéres	19	16
Nbre de salariés reclassés	16	13
Taux de reclassement	84 %	81 %

Allocation spéciale du fonds national de l'emploi (ASFNE) :

Toute entreprise engagée dans une procédure collective - ou sous certaines conditions, individuelle - de licenciement économique peut :

- demander à conclure, avec l'unité territoriale de la DIRECCTE, une convention de préretraite licenciement
- proposer aux salariés âgés d'au moins 57 ans d'y adhérer. S'il adhère, le salarié arrête de travailler et perçoit jusqu'à sa retraite, une allocation spéciale versée par Pôle emploi.

Une convention a été signée en 2011. Ce dispositif a été supprimé en octobre 2011.

Allocation Temporaire Dégressive (ATD) :

Les entreprises procédant à des licenciements économiques peuvent conclure avec l'Etat des conventions permettant de faciliter le reclassement des personnes licenciées. La convention d'allocation temporaire dégressive (ATD) permet le versement, aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré, d'une allocation destinée à compenser cette différence de rémunération. Elle fait l'objet d'un versement en une, deux ou trois fractions.

Une convention signée en 2011 et une convention signée en 2010 mais en cours en 2011.

Entreprise BOUQUET	DUPUY Agencement
9 salariés concernés	3 salariés concernés



Unité territoriale de la DIRECCTE à Auch

DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

Logements du parc public

La DDT finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes). A ce titre, ont été financés en 2011 96 logements à vocation sociale et 35 logements à vocation très sociale.

Aires d'accueil des gens du voyage

Le schéma est arrivé à terme en juillet 2010. Les crédits pour sa révision ont été obtenus fin 2010 et un bureau d'études a été retenu pour accompagner l'Etat dans cette démarche en 2011. Le projet de schéma a recueilli l'avis favorable de la commission consultative départementale des gens du voyage le 9 janvier 2012.

Lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité du gouvernement depuis la loi SRU (2000). En 2011 les partenaires du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) ont signé une convention et un plan d'actions afin d'intensifier les interventions. L'information des propriétaires a été renforcée notamment pour ce qui concerne la lutte contre le saturnisme (peintures au plomb).



Habitat indigne

Le maire est au cœur de la démarche dans la mise en œuvre des procédures à l'encontre des bailleurs de logements en mauvais état ; les représentants de l'Etat ont systématiquement abordé ce sujet lors des réunions "Habitat" avec les collectivités locales.

Enfin, l'Etat intervient dans les situations les plus graves : en 2011, ce sont 5 propriétaires qui ont été concernés par des arrêtés d'insalubrité sur leurs immeubles.

Logements du parc privé

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge du logement, et représentée à l'échelon local par la Direction Départementale des Territoires, finance la réhabilitation de logements situés dans le parc privé et destinés à la location à vocation sociale (18 en 2011), ou appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes (287 en 2011).

L'accent a été mis sur l'adaptation des logements aux contraintes engendrées par :

- la perte d'autonomie et le handicap,
- la lutte contre l'habitat dégradé
- et l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Dans le Gers, 2 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont en cours, l'une conclue en juillet 2011 entre la communauté de communes de Bas Armagnac, l'Etat et l'Anah. L'autre, sur la commune d'Auch conclue en juillet 2009 entre la commune d'Auch d'une part et le conseil général, la région, l'Etat et l'ANAH d'autre part. La première s'inscrit dans une démarche de revitalisation rurale, l'autre dans une optique de renouvellement urbain, notamment du centre ville.

Les OPAH, créés en 1977, constituent un outil d'intervention publique mis en place sur des territoires conjuguant des difficultés liées à l'habitat privé. En fonction des enjeux thématiques et des problèmes spécifiques à des situations urbaines ou rurales, ces opérations se déclinent en plusieurs catégories pour traiter au mieux des enjeux particuliers : logements dégradés, problèmes de santé publique, économies d'énergie dans les logements, adaptabilité du logement au handicap, territoires ruraux en dévitalisation, copropriétés en grande difficulté...

Deux OPAH sont actuellement en phase d'élaboration, l'une sur le territoire de la Ténarèze, l'autre en Grand Armagnac. Ces deux EPCI ont démarré en 2011 la phase de diagnostic de leurs territoires respectifs.

Enfin, le programme national "habiter mieux" a été décliné localement avec la signature d'un contrat local d'engagement avec le Conseil Général. Son principal objectif est de faciliter le repérage des familles pouvant prétendre à des aides pour la rénovation thermique de leur logement.



Chiffres clés

- 131 logements financés dans le parc de logement social public.
- 305 logements financés dans le cadre de la réhabilitation de logements du parc privé

Masses financières

- 1 000 000 € de crédits de paiements consommés pour financer le logement social
- 1 477 000 € de crédits pour financer les opérations de réhabilitation du parc privé



SOLIDARITE ET INSERTION

La DDCSPP assure la mise en œuvre des politiques sociales du logement et l'action sociale spécifique.

Politique de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

Mise en œuvre d'une démarche départementale de planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile fixe, avec :

2 principes directeurs

- la mise en place d'un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ;
- la priorité accordée à l'accès au logement ordinaire de droit commun ("le logement d'abord"), y compris pour les publics les plus vulnérables.

4 objectifs

- réduire significativement le nombre de personnes à la rue ;
- replacer les personnes au cœur du dispositif ;
- renforcer le pilotage de l'Etat dans le dispositif ;
- optimiser et rationaliser les moyens.

2 dispositifs locaux

- le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI) piloté par le Préfet ;
- le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Rédaction du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des sans domicile fixe ou mal logés avec l'ensemble des partenaires

Document finalisé en mai 2010 et annexé au PDALPD 2007-2011 (plan départemental d'actions pour le Logement des personnes défavorisées co-présidé Préfet/ Président du Conseil Général). Il a vocation à être intégré au PDALPD. Dans le cadre de la préparation du nouveau PDALPD, une inclusion est préconisée, tout en gardant un plan distinct. Les fiches actions seront rédigées en conséquence.

Mise en place du SIAO

Destiné à rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables, les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement, et de favoriser dès que possible l'accès au logement, il a 4 missions :

- simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans domicile fixe ou risquant de l'être et simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent ;
- traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non seulement en fonction de la disponibilité de telle ou telle place ;
- coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement - logement ;
- participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Mise en place de l'Accompagnement social Vers et Dans le Logement (AVDL)

Dans le cadre du PDAHI et du PDALPD, une réflexion a été menée afin d'élaborer une convention sur les modalités de mise en œuvre de ces mesures qui complètent le dispositif d'ASLL (accompagnement social lié au logement). La convention a été signée et le conseil général a accepté qu'en 2012, une expérimentation soit lancée pour décider l'accord de ces mesures en CAL (commission d'agrément logement du PDALPD) afin de les étudier dans une instance commune et de convenir la mesure la plus adaptée entre une AVDL et une ASLL.

Autres dossiers :

- ouverture de 2 maisons relais : la Palmeraie à Auch pour 16 places (gestionnaire REGAR) et celle des amis de l'ancien Carmel de Condom pour 10 places (4 ouvertes pour le moment) (suivi des financements, présentation en comité régional de validation, préparation de la commission d'attribution et d'évaluation et des règlements intérieurs)
- accord de l'agrément d'organisme communautaire à l'ancien Carmel de Condom
- suivi du dossier de transfert des divers services de l'association REGAR pour regroupement en un seul site en centre ville d'Auch (suivi de l'opération)
- suivi de la résidence sociale des jeunes travailleurs : réunions pour l'élaboration du projet social, les demandes d'agrément ou de financement
- impulsion de divers dossiers : réflexion d'action commune autour des jeunes au sein de la DDSCPP, soutien de projets d'habitats alternatifs (ancien EHPAD de Fleurance, centre Cantoloup Lavallée à

Saint Clar) notamment ou autre comme la création du centre social de Condom

- suivi budgétaire des associations le Point du Jour et REGAR
- évaluation des crédits, demandes à la Région (réunions d'harmonisation)
- suivi des délégations de crédits
- tarification du CHRS de REGAR

Masses financières

- **Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : 1 470 470 €**
dont : CHRS de REGAR : 435 540€
- **Maisons relais (fonctionnement) : 132 706 €**
- **SIAO : 94 948 €**

Politique de prévention des expulsions locatives

- **Secrétariat de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)** créée le 25 février 2010.

Co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil Général, elle permet d'améliorer le dispositif de prévention des expulsions locatives en coordonnant l'action des partenaires le plus en amont possible.

224 dossiers ont été examinés (contre 136 en 2010), dont 139 nouveaux contre 69 en 2010 (39 concernant des bailleurs privés contre 17 en 2010) et 87 dossiers classés (37 en 2010). On note une augmentation significative des dossiers dont la plupart sont réexaminés tous les 3 mois.

- **Préparation des nouvelles conventions relatives au contingent préfectoral**

Afin d'optimiser l'utilisation du contingent réservoir du préfet sur les logements sociaux, des conventions doivent être signées avec les bailleurs sociaux. La concertation a été lancée et les conventions sont en voie de finalisation.

- **Membre du PDALPD**

Participation au bureau de cette instance (1 fois par mois), à ses commissions spécialisées (CAL : commission agrément logement 1 par mois et CIS : commission d'intervention spécialisée, 4 par an), aux groupes de travail et préparation du comité responsable, co-présidé, 2 fois par an.

Important travail d'évaluation du Plan 2007-2011 et préconisations pour le futur plan.

- **Participation aux commissions d'attribution des logements des bailleurs sociaux** (2 locaux, 4 commissions par mois) et des maisons relais (1 par mois)

- **Suivi des dossiers d'expulsions locatives :**

- 154 assignations,
- 51 commandements de quitter les lieux,
- 22 demandes de concours de la force publique dont 17 accordés (essentiellement pour récupération du logement, 2 avec expulsion effective).

On note une augmentation importante des dossiers reçus sur l'arrondissement d'Auch (doublement des commandements de quitter les lieux). Or avec la saturation des offres d'hébergement, les relogements urgents vont se complexifier.

Demandeurs d'asile et primo-arrivants

- Secrétariat de la commission locale de coordination : 11 réunions
- Travail sur l'amélioration du dispositif de suivi des situations : en particulier en ce qui concerne les modalités d'accueil et d'hébergement des populations étrangères afin de répondre à l'urgence notamment vis à vis des demandeurs d'asile, définition d'une procédure commune sur le parcours des personnes de leur arrivée à la fin de l'hébergement en CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile). Un projet d'HUDA (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile) a été proposé à la région de manière à disposer d'un dispositif spécifique pour l'hébergement de cette population.

Masses financières

- Immigration et asile : 532 187 €
- CADA : 467 018 €

Action sociale spécifique

- secrétariat du conseil de famille : 2 réunions et renouvellement de l'arrêté constitutif
- instruction des recours gracieux de CMU complémentaires et des demandes d'ouverture de droits : 43 dossiers de recours et 13 dossiers d'ouverture de droits.
- schéma départemental d'accueil des gens du voyage : co-conduite de la procédure de révision (organisation des réunions de la commission consultative), participations aux groupes de travail, relecture des différentes épreuves du document
- élaboration des conventions financières de l'AGAA (aide à la gestion des aires d'accueil)

Plan Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) : instruction des demandes de subvention : 5 dossiers , 28 000 €.

Politique du handicap

- élaboration des cartes européennes de stationnement des personnes handicapées : 883 cartes (682 en 2010), 34 duplicata, 300 refus (254 en 2010)
- secrétariat du CDCPH (conseil départemental consultatif des personnes handicapées) et préparation du rapport annuel.
- membre du CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- membre de la commission du fonds départemental de compensation

Protection juridique des majeurs

- tarification des 2 établissements "actions en faveur des familles vulnérables" soit 975 205 € pour ces structures
- réalisation d'une inspection/contrôle.

DROITS DES FEMMES ET EGALITE

Pour conduire la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, le service s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique : faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Axe 1 : la parité et l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision dans la vie politique, dans le monde économique, dans les fonctions publiques et dans la vie associative

Charte départementale "Réseaulument Egalité dans le Gers", son réseau d'acteurs, les actions :

- 44 structures signataires
- 49 actions menées + une programmation autour du 8 mars (festival "en Mars'Elles")
- 17825 personnes sensibilisées
- 3355 personnes directement impliquées
- 5 expositions
- 15 événementiels
- 50 articles presse



Axe 2 : la lutte contre les stéréotypes d'orientation, la mixité des emplois, l'égalité professionnelle et salariale et la création d'entreprises par les femmes

Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, décliné autour de mesures du plan global triennal (2011-2013) :

- Information régulière sur l'ensemble du territoire
- Information régulière et actualisée auprès des professionnels
- Organisation de sessions de formation des professionnels et des bénévoles, thèmes abordés : compréhension du phénomène et amélioration de la prise en charge des victimes
- Améliorer l'accueil, l'accompagnement, le suivi des victimes (poste Intervenante Sociale Police/gendarmerie)
- Améliorer les conditions et l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire. Travail concerté avec le Plan départemental
- Organisation d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes lycéens
- Prise en charge des auteurs
- Mise en place de stages citoyenneté, proposés en mesure alternative
- Mise en œuvre de moyens pour favoriser la mise en place de la mesure d'éviction du conjoint violent.

Axe 3 : le respect de la dignité de la personne, la lutte contre toute forme d'atteinte à l'intégrité, et tout particulièrement la lutte contre les violences faites aux femmes.

Axe 4 : l'articulation des temps de vie professionnelle, familiale et sociale.

Des actions et les mesures spécifiques en faveur des femmes pour promouvoir l'égalité et corriger les inégalités ont été conduites en 2011 :

- le Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles (PVSTF) : 2 dossiers retenus pour le Gers sur les 29 lauréates de la région Midi Pyrénées
- promotion du Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes pour la création, la reprise ou le développement d'entreprise (FGIF). Aide et accompagnement des femmes dans la création, la reprise ou le développement d'entreprise. Promotion et suivi des dossiers FGIF.

Masses financières

**Crédits attribués au Gers : 100 333 €
dont**

- **Accès des femmes aux responsabilités : 2 300 €**
- **Egalité Professionnelle : 25 796 €**
- **Egalité en droits et en dignité : 69 237 €**
- **Prix de la Vocation Scientifique et Technique : 2 000 €**
- **Edition Gers : Guide des femmes en agriculture : 1 000 €**

PRISE EN CHARGE SOCIALE ET SANITAIRE : PERSONNES HANDICAPEES ET PERSONNES AGEES

Le suivi du secteur médico-social (personnes handicapées, personnes âgées) est assuré par la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé.

Personnes âgées

L'accueil et l'hébergement en structures se réalisent dans 34 maisons de retraite (dont 11 rattachées aux hôpitaux) et 2 accueils de jour pour une capacité totale de 2700 lits et places.

Le département bénéficie de l'implantation de 15 services de soins infirmiers qui couvrent l'ensemble du département, et qui complètent l'activité des autres intervenants du maintien à domicile.

Les enveloppes financières attribuées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) concernent la partie médicalisée des structures pour 29,2 millions d'euros, et 7,3 millions pour les services de soins à domicile.

La mise en œuvre du Plan Alzheimer a conduit à la mise en place de pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) dans 5 établissements (Marciac et Castéra-Verduzan puis en 2011 Gimont, Lombez et Nogaro), et à la labellisation de 2 équipes spécialisées en services de soins infirmiers à domicile (Condom et Auch). Le Gers compte également une Maison pour l'Accueil et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) pour l'accompagnement des situations individuelles complexes gérées par la maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH).

Personnes handicapées

Le Gers est un département d'accueil traditionnel en institution de jeunes et d'adultes handicapés, hors département et hors région.

Le ratio d'équipement du département est de 16,28 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans (la moyenne régionale est de 11,28 et la moyenne nationale de 9,02). Les établissements et services sont au nombre de 18 pour un total de 680 places.

Pour le secteur adulte il n'existe pas d'indice global, mais les ratios d'équipement du département sont supérieurs aux taux moyens régionaux pour toutes les catégories d'établissements.

Les équipements comprennent 4 maisons d'accueil spécialisées (handicaps lourds), 6 Centres d'Aide par le Travail, une quinzaine de foyers d'accueil (foyers d'hébergement, foyers de vie, foyers médicalisés) pour un total global de 1011 places.

Les enveloppes financières attribuées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour les établissements pour enfants et pour la partie médicalisée des établissements pour adultes s'élèvent à 43,2 millions. L'enveloppe des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) est de 4,5 millions.

Enfin, 30 places de services de soins infirmiers à domicile rattachées aux services de soins pour personnes âgées contribuent au maintien à domicile des personnes en situation de handicap.

VIE ASSOCIATIVE ET EGALITE DES CHANCES

La délégation départementale à la vie associative est chargée au sein de la DDCSPP, de la promotion de la vie associative, de la mise en œuvre des politiques de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) et du service civique dans le département.

Promotion de la vie associative

Le Conseil du Développement de la Vie Associative (C.D.V.A.) : en 2011, 5 associations dont 3 fédérations (la Ligue de l'Enseignement, les Francas et les Foyers Ruraux) ont perçu du CDVA un montant total de subventions de 18000 €.

11 actions de formation ont été organisées auxquelles ont participé 636 bénévoles (formations générales, formation au projet associatif et formations techniques).

Mise en œuvre des politiques de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE)

Au titre du programme V.V.V. (Ville Vie Vacances), 5 associations et 14 collectivités (communes et communautés de communes) ont bénéficié en 2011 de subventions pour un montant total de 32 484 €. 22 actions ont été organisées.

Une association (la Ligue de l'Enseignement) a perçu 1 000 € au titre de l'Emploi : "accompagnement vers l'emploi".

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) a permis en 2011 sur le département la réalisation de 12 actions de prévention de la délinquance. 7 associations et 2 collectivités ont perçu des subventions pour un montant total de 53 000 €, dont 31 500 € destinés à 3 associations pour des actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

Chiffres clés

- **CDVA : 5 associations subventionnées**
 - 11 actions organisées
 - 636 bénévoles participants
- **VVV : 5 associations et 14 collectivités subventionnées**
 - 22 actions organisées
- **FIPD : 7 associations et 2 collectivités subventionnées**
 - 12 actions organisées

Mise en œuvre du Service Civique

En 2011, 8 agréments ont été délivrés à 5 associations et 2 établissements publics (le Groupement de Gendarmerie départemental du Gers et le collège Sadi Carnot d'Auch), permettant le recrutement de 9 volontaires supplémentaires (14 volontaires engagés au 29 novembre 2011, nombre prenant en compte les agréments 2010 toujours en cours).

En 2011, 4 associations ont été contrôlées et 6 entretiens ont été menés avec les jeunes volontaires de ces structures (Lombez Samatan Club Rugby, Les Lions de Termes, AG2I et REGAR).

Les impacts constatés pour les volontaires et les structures se sont avérés très positifs.

Vie associative

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire participent de la cohésion sociale, au sein des politiques éducatives territoriales. A ce titre, la DDCSPP a accompagné plusieurs associations locales, ayant conduit des actions d'animation à caractère culturel.

Signalons les 13 postes FONJEP qui représentent un soutien significatif au fonctionnement des associations (postes des professionnels de l'animation).



Masses financières

- CDVA : 18 000 €
- CREDITS ACSE : 86 484 € dont :
 - VVV : 32 484 €
 - Emploi : 1 000 €
- FIPD : 53 000€
- FONJEP : 96 070 €
- Soutien aux associations et fédérations de Jeunesse et d'Education Populaire : 8 234 €

JEUNESSE ET SPORTS

Aide aux clubs et aux comités sportifs

Le Centre National de développement du Sport est désormais un établissement public dont les fonds sont cogérés au niveau régional par l'Etat et le mouvement sportif.

Dans le Gers, 363 024 € de subventions ont été accordés en 2011 dont 36,20 % pour les comités départementaux et 63,80 % pour les clubs.

Une attention toute particulière a été apportée aux actions Sports, Santé Bien Etre qui se sont déroulées les 10 et 11 septembre sur les territoires de Condom, L'Isle Jourdain et Auch.

70 associations participantes sur les 3 sites ont contribué à sensibiliser 2 500 personnes sur l'intérêt d'une pratique d'activité physique.

Soutien aux communes de Preignan, Estang, Saint-Germé, Pavie pour construction d'équipements sportifs : 26 700 € (CNDS) et 10 000 € (DRJSCS), soit un montant de 36 700 €.

Sport et Santé

Sport et Santé est un enjeu majeur dans un département dont la population est plus âgée et plus isolée que la moyenne. La dynamique régionale de mise en réseau des médecins et des éducateurs sportifs en vue de prescrire à certains malades des séances d'activités physiques adaptées a été relayée dans le Gers.

L'opération "action prévention santé jeune" a permis aux adolescents des sites en CLSPD de bénéficier d'activités physiques pendant l'été, ainsi que de temps de sensibilisation et de prévention des conduites addictives et les bienfaits de l'activité physique couplée à l'équilibre alimentaire.

Par ailleurs, la mise en place des modalités de fonctionnement de la délégation territoriale efFORMIP (réseau regroupant des professionnels de santé et du sport en Midi-Pyrénées) et d'un temps d'information-formation sur ses missions et le projet pour 2011/2014 de création d'un Centre Médico Sportif (CMS) dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural (PER) Santé Ruralité Gers avec l'axe prévention santé par l'activité physique ont nécessité une forte implication de la DDCSPP.



Ensemble d'affiches réalisées par des lycéens en 2011

Les actions en faveur des politiques éducatives territoriales

- Contrats Educatifs Locaux

Les politiques éducatives territoriales correspondent à la nécessité de structurer les territoires autour d'une action concertée et cohérente des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes au-delà du temps scolaire contraint. La dimension intercommunale des projets a été recherchée afin de traiter les problématiques de déplacements, d'accessibilité aux activités et de développement des structures associatives.

En 2011, 9 contrats éducatifs locaux ont été signés entre l'État et 3 communes et 6 communautés de communes, et tout particulièrement les communes en CLSPD.

- La formation continue des animateurs

La formation des animateurs des structures enfance jeunesse (ALSH) permettant l'enrichissement des projets pédagogiques et l'approche des publics a concerné deux thématiques : l'éducation à l'image (cinéma) et l'environnement (éco-centres de loisirs)

- Aide à l'initiative des jeunes
- "ENVIE D'AGIR" : 9 projets gersois soutenus.
- "ID-Jeunes" : 9 projets à caractère culturel et d'insertion professionnelle, sur le dispositif départemental cofinancé par le Conseil Général et la CAF et géré par la Mission Locale pour l'Emploi du Gers.

Masses financières

- 41 400 € CEL
- 11 750 € projets jeunes
- 1 500 € formation des animateurs

L'activité d'inspection et de contrôle

Elle constitue une mission prioritaire de la DDCSPP, et tout particulièrement pendant la période estivale.

- Contrôle des établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS)

Le service, comme les années précédentes, a veillé à maintenir toute l'année une forte présence auprès des éducateurs sportifs et des établissements d'activités physiques et sportives. Les centres équestres et les lieux de baignades ont été plus particulièrement ciblés. 110 structures ont été visitées : centres équestres, baignades et piscines, activités nautiques, salles de remise en forme, stands de tir et golf.

- Contrôle des Accueils Collectifs à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM)

Les inspections et contrôles des ACCEM se déroulent tout au long de l'année. Le département du Gers compte 421 accueils déclarés toute catégorie confondue, dont 299 séjours durant l'été. Trois réunions délocalisées destinées aux organisateurs d'ACCEM ont permis d'informer environ 80 directeurs et animateurs sur les questions réglementaires et les projets éducatif et pédagogique.

Chiffres clés

- 103 contrôles d'établissements APS
- 61 contrôles d'accueils de mineurs avec et sans hébergement, dont 33 durant l'été

DEVELOPPER LA CULTURE ET PROTEGER LE PATRIMOINE

L'accès à l'art et la culture, la pratique artistique et culturelle, sont des facteurs d'épanouissement personnel, d'ouverture sur le monde et la société. Ils favorisent le dialogue dans le respect des différences et suscitent le désir de vivre et de créer ensemble. L'exigence de diversité culturelle doit permettre à la politique culturelle d'apporter toute sa part à la cohésion sociale. Ainsi, l'action de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Midi-Pyrénées dans le département du Gers vise à promouvoir une culture mieux partagée et plus diversifiée. Construite autour de deux priorités, elle a pour but de :

- contribuer, au côté des collectivités territoriales, à assurer la diversité et le renouvellement de l'offre artistique et culturelle,
- développer une politique culturelle pour et par les habitants, en s'appuyant sur les volontés politiques locales, les structures labellisées et les acteurs du territoire.

Diversité et renouvellement de l'offre artistique

La DRAC a maintenu, voire renforcé son aide aux institutions culturelles dont l'activité structure la diversité de l'offre artistique et culturelle, à savoir le centre d'art et de photographie de Lectoure (141 K€), le centre national des arts du cirque à Auch porté par l'association Circa (390 K€, dont 100 K€ en investissement), le festival Ciné 32 - Indépendance et création - (20 K€), la maison des écritures de Lombez et de Midi-Pyrénées (21 K€). Elle a aussi accompagné l'expérimentation de la salle l'Astrada à Marciac (120 K€) qui vient s'ajouter au soutien au festival Jazz in Marciac (100 K€), ainsi que la compagnie cho-

régraphique Carré Blanc (25 K€) et la compagnie dramatique La Langue écarlate (12 K€)

Médiation envers les publics jeunes et action territoriale

Au titre des dispositifs partenariaux avec l'éducation nationale, la DRAC a soutenu des enseignements de spécialité au lycée Le Garros à Auch, d'une part, à Maréchal Lannes à Lectoure, d'autre part, ainsi que la classe jazz à Marciac, le plan départemental de sensibilisation au cinéma porté par Ciné 32 et cinq autres projets pour un montant global de 20 K€.



Au plan territorial, la DRAC soutient régulièrement l'ADDA 32 (50 K€), outil régi par une convention entre le Conseil Général du Gers et le Ministère de la culture (DRAC Midi-Pyrénées) qui a pour objet le développement des activités du spectacle vivant dans le département du Gers, en favorisant toutes nouvelles initiatives pouvant contribuer à l'élargissement de la vie musicale, chorégraphique et théâtrale.

Afin de développer une politique culturelle pour et par les habitants, une convention de développement territorial a été conclue, dans le cadre d'un appel à projet national, avec le Pays Portes de Gascogne autour des quatre axes suivants : synergie entre acteurs culturels et artistiques d'un territoire, transversalité des domaines artistiques qu'il s'agisse de création ou de patrimoine en décloisonnant les disciplines, intégration de l'enjeu numérique, reprise des thématiques évoquées lors du forum "culture pour chacun" (diversité culturelle, éducation artistique et culturelle, lien avec les pratiques amateurs, favoriser la co-création...).

Protéger, entretenir, réparer et restaurer le patrimoine

La protection, l'entretien, la réparation, la restauration et la valorisation des patrimoines contribue à l'attractivité du territoire et de son cadre de vie. Les opérations d'entretien, de réparation et de restauration des monuments historiques protégés ont mobilisé 1 088 472 € de crédits de paiements, dont 648 222 € de travaux sur la Cathédrale Sainte Marie d'Auch. Au titre de la promotion, diffusion et sensibilisation à l'architecture, la Ville d'Auch a été aidée au titre des villes et pays d'art et d'histoire. Les villes d'Auch et de Condom ont été accompagnées pour la mise en œuvre du récolement de leurs musées. Les aides à la recherche programmée en archéologie et aux dispositifs de diffusion des connaissances archéologiques s'élevaient à 65 000 €.



Chiffres clés

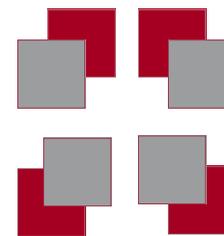
- 307 Monuments historiques protégés

Masses financières



- **Création : 801 100 €**
- **Patrimoines : 1 221 898 €**
- **Démocratisation : 191 120 €**
- **Industries culturelles : 58 749 €**

Organiser l'action éducatrice



Le rapport d'activité 2011 est l'occasion, comme chaque année, de faire le point sur les structures et les moyens humains et financiers déployés dans le département par l'éducation nationale mais aussi d'examiner le degré d'aboutissement de certains dossiers, les résultats et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Quelques chiffres-clés permettent d'acquérir une vision globale de l'éducation dans le département et des efforts engagés pour éduquer, former afin de préparer l'avenir.

Le Gers compte :

26 102 élèves de l'enseignement public
 4 204 élèves de l'enseignement privé
 2 712 agents du ministère répartis sur l'ensemble du département
 141 140 425 € de crédits de rémunération
 1 454 614 € de bourses second degré



Visite de M. le Préfet à l'école primaire de Panjas

LES ELEVES

La décroche lente des effectifs du premier degré depuis la rentrée 2009 se poursuit. Le déséquilibre entre l'Est et l'Ouest du département s'accroît et accentue la nécessité d'adaptation aux besoins.

Chiffres clés		
	Public	Privé
Ecoles	14 215	2 005
Collèges	7 179	1 535
Lycées	3 123	605
Lycées professionnels	1 585	59
Total	26 102	4 204

LES STRUCTURES

Le maillage reste très dense au niveau des écoles avec une volonté de le maintenir au mieux malgré les évolutions. La réforme territoriale actuellement en cours devrait permettre une évolution positive des structures juridiques en charge des écoles.

Le second degré offre une carte des formations ample et de qualité.

Par ailleurs le maillage des collèges permet une bonne répartition des élèves sur des structures à taille humaine.



Lycée Pardailhan à Auch



Collège Salinis à Auch

Chiffres clés

- 232 écoles publiques
- 50 regroupements pédagogiques inter-communales
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics, dont 5 avec SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)
- 7 collèges privés
- 7 lycées publics, dont 3 avec SEP (section d'enseignement professionnel)
- 2 lycées privés
- 3 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

LES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Les capacités d'accueil des structures CLIS (classes d'intégration scolaire) permettent de répondre totalement aux notifications MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : 82,5% de taux de remplissage.

Le nombre d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en collège permet de scolariser l'ensemble des élèves, mais l'effectif dans chaque dispositif est élevé (environ 15 élèves). Par ailleurs, la montée des effectifs en ULIS montre la nécessité de mettre en place un dispositif au niveau du lycée (ULIS PRO).

L'accompagnement individuel des élèves est assuré à 97,3%. La formation des personnels (AVS, AS, EVS) est mise en place et permet de répondre aux besoins de ces derniers.

La carte de formation des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) a été mise en conformité suite à l'évaluation menée en 2010/2011 par les corps d'inspection. De plus, une formation est mise en place pour les enseignants en 2011/2012.

Le nombre d'élèves (environ 410) inscrits en établissements spécialisés (médico-social, social, santé) correspond à la forte implantation de ces derniers dans le département. Tous disposent d'une Unité d'Enseignement (10 publics, 2 privés), les conventions sont en cours de signature.

Chiffres clés

1er degré :

- 376 élèves relevant du handicap (2,3%)
- 226 élèves accompagnés par un AVSi (Auxiliaire de Vie Scolaire)
- 1 CLIS (enseignement public)
- 1 CLIS (enseignement privé)

2nd degré :

- 187 élèves relevant du handicap (1,3%)
- 71 élèves accompagnés par un AVSi
- 4 ULIS collège (enseignement public)

Accompagnement individuel (AVSi)

- 112 ETP
- 198 personnes accompagnent 297 élèves des 1er et 2nd degrés pour un volume horaire total de 4090 heures

Enseignement adapté :

- 254 élèves en SEGPA
- 5 SEGPA en collège public
- 1 SEGPA en collège privé

LES EVALUATIONS, LES EXAMENS

L'excellence des résultats au DNB (diplôme national du brevet) est une nouvelle fois confirmée. Contrairement à 2012, les résultats aux différents baccalauréats s'améliorent et dépassent les taux académiques, sauf pour le baccalauréat technologique.

Pour autant, les très bons résultats des élèves gersois ne se traduisent pas toujours par une poursuite d'études dans le supérieur de même niveau qu'à celui de l'académie.



Résultats du BAC 2011

Chiffres clés

Diplôme National du Brevet

Gers	Académie	National
90.1 %	87.1 %	88.6 %

CAP

Gers	Académie	National
77.4 %	79.4 %	Non connu

BEP

Gers	Académie	National
84.4 %	82.3 %	Non connu

Bac général

Gers	Académie	National
92.2 %	90.5 %	88.2 %

Bac technologique

Gers	Académie	National
86.1 %	86.5 %	82.3 %

Bac professionnel

Gers	Académie	National
91.5 %	85.5 %	83.6 %

LES MOYENS HUMAINS

2712 agents du ministère sont répartis sur l'ensemble du département et traduisent la réalité des engagements de celui-ci.

- 870.50 ETP dans le 1er degré servis par 946 personnes
- 121 enseignants 1er degré privé pour 101 ETP
- 1015 enseignants 2nd degré public pour 902 ETP
- 168 enseignants 2nd degré privé pour 142 ETP
- 41 personnels de direction
- 40 conseillers principaux d'éducation
- 211 assistants d'éducation
- 208 personnels administratifs, de laboratoire et infirmiers
- 35 personnels IA
- 13 personnels d'orientation
- 6 inspecteurs de l'éducation nationale
- 7 assistants sociaux
- 6 médecins
- 4 CPD en EPS
- 169 contrats aidés

Masses financières

- **Masse salariale totale : 141 140 425.00 €**
- **Bourses 2nd degré : 1 454 613.96 €**
- **Forfait d'externat : 1 090 720.64 €**

LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Au 31 octobre 2011, la liste des élèves "non scolarisés" a été transmise par les établissements éducation nationale (privés et publics) au système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) relatives au décrochage scolaire. La comparaison nationale a permis d'en retrouver 227 en formation (84 en CFA, 75 dans un établissement agricole, 68 dans un établissement éducation nationale).

Parmi les 320 non retrouvés (jeunes de plus de 16 ans, sans diplôme, scolarisés en 2010/2011 dans un établissement public ou privé du département et non retrouvés dans la base élève 2011/2012) 67 sont suivis par la mission locale. Ce sont donc 253 jeunes potentiellement décrochés répartis comme suit :

- 54 % d'entre eux sont des garçons,
- 75,3 % ont entre 16 et 18 ans,
- 24,4 % ont entre 19 et 21 ans,
- pour 39 %, la dernière classe fréquentée était une classe de LP (alors que les LP scolarisent 11% de la totalité des élèves)
- pour 36 %, la dernière classe fréquentée était une classe de LGT (les LGT scolarisent 32,6% des élèves)

Au 31 décembre 2011 la situation est la suivante : 49 n'ont pu être joints, 112 avaient une solution et 29 sans solution dont 22 ont été reçus en entretien.

QUELQUES POINTS MARQUANTS

Le dispositif d'aide individualisée a profité à 2 593 élèves. Les moyens affectés ont permis l'optimisation des interventions auprès des élèves.

En 2011, la mise en place du fonds social départemental a permis une rationalisation efficace de la mise en œuvre de l'action sociale en ce domaine.

La réforme du lycée avec sa mise en œuvre en première est désormais bien engagée, elle se poursuivra en 2012-2013 avec celle de la terminale.



Chiffres clés

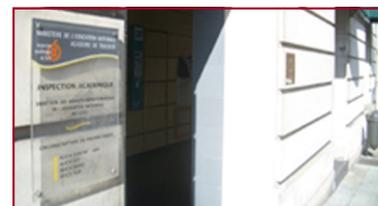
- 239 heures supplémentaires effectives (HSE) accompagnement éducatif 1er degré
- 5619 HSE accompagnement éducatif 2nd degré
- 28 516 € subventions accompagnement éducatif 2nd degré
- 300 subventions accompagnement éducatif 1er degré
- 161 570 € au titre des crédits globalisés 2nd degré (manuels scolaires, carnets ...)
- 2 944 comités éducation santé et fonds vie lycéennes
- 535 HSE activités péri éducatives 2nd degré
- 46 039 € Fonds social départemental

LA POURSUITE DE L'EVOLUTION DES SERVICES ACADEMIQUES

Les accidents de travail et de service et leur suivi administratif sont désormais gérés par le rectorat de l'académie de Toulouse.

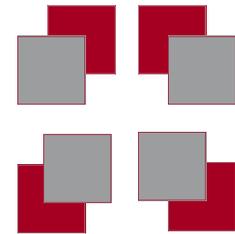
Les services académiques restent organisés avec :

- 1 rectorat
- 1 inspection académique par département (l'IA de Haute Garonne est entrée dans un processus de fusion avec le rectorat).



Inspection Académique du Gers

Assurer la gestion financière et fiscale



La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Gers a été créée le 17 décembre 2010. Le siège a été fixé dans les locaux abritant jusqu'alors la Trésorerie Générale.

L'année 2011 a été pour partie consacrée à la mise en place de la nouvelle direction unifiée (regroupement du pôle pilotage et ressources au siège ; installation du pôle de la gestion fiscale sur le site, d'ailleurs agrandi, du Centre des Finances Publiques d'Auch sis 14 rue Leconte de Lisle regroupant plusieurs services (SIP, SIE, CH, Trésorerie d'Auch Banlieue...) en intégrant l'ensemble des personnels dans leurs nouvelles missions.

Les effectifs de l'ensemble du département, tous grades confondus, s'établissent à 347 emplois implantés se partageant à raison de 187 pour la filière fiscale (53,9 %) et de 160 pour la filière gestion publique (46,1 %).

La Direction (hors agents de remplacement) mobilise 79 emplois (22,8 %) avec une forte proportion d'encadrement en A et A+ (38 %) se répartissant de façon quasi égale entre les 2 filières.



DDFIP du Gers

Les services de la DDFIP dans le département comprennent :

- **Pour la gestion publique**
 - 1 trésorerie principale (AUCH ville)
 - 4 recettes perception (Paierie Départementale, Trésorerie de CONDOM, Trésorerie de MIRANDE, Trésorerie de L'ISLE JOURDAIN)
 - 21 trésoreries dont beaucoup de petite taille avec aussi 3 gestions conjointes : VIC-FEZENSAC/JEGUN, GIMONT/SARAMON, FLEURANCE/LECTOURE.
- **Pour la gestion fiscale**
 - 1 Service des Impôts des Particuliers (SIP) à AUCH
 - 1 Service des Impôts des Entreprises (SIE) à AUCH
 - 2 SIP Foncier SIE CONDOM et MIRANDE
 - 1 Pôle Départemental de Contrôle et d'Expertise
 - 1 Pôle de Recouvrement Spécialisé
 - 2 Conservations des Hypothèques : AUCH et CONDOM
 - 1 Pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC)

Chiffres clés

- Effectifs réels : 355
- Moyenne d'âge : 49,5 ans
- Nombre d'hommes: 134
- Nombre de femmes: 221
- 1435 comptabilités tenues dont 868 budgets principaux

LES MISSIONS

Le programme n°156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État, des collectivités territoriales et de celles versées à l'Union européenne, le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics.

La DGFIP contribue également à la révision générale des politiques publiques (RGPP), au travers notamment de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État. La réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État répond à l'objectif clair de doter l'État d'un parc immobilier plus économe des deniers publics, mieux adapté aux missions de l'État et de meilleure qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat, France Domaine est chargé de rédiger et de suivre des conventions d'utilisation pour les immeubles de bureaux dont l'Etat est propriétaire. Pour le Gers, 10 conventions ont été rédigées et signées ou en cours de signature. Ces conventions s'assimilent à des baux, en fixant des objectifs en terme d'occupation des bâtiments. Ces conventions participent à la bonne gestion par l'Etat de ses bâtiments dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

Plusieurs biens immobiliers de natures diverses ont été mis en vente en 2011, et la procédure, pour la plupart, a abouti à ce jour.

S'inscrivant dans une logique de performance, la DDFIP

s'attache à répondre à trois axes essentiels du programme :

Promouvoir le civisme fiscal et assurer la lutte contre la fraude

Déclarer ses revenus, puis s'acquitter de son impôt, est l'expression concrète du consentement à l'impôt qui fonde le pacte républicain. C'est pourquoi la DGFIP s'attache à améliorer le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

Dans le Gers, la campagne d'impôt sur le revenu 2011 est la première depuis la création de la DDFIP du Gers et la deuxième pour la mise en œuvre du guichet fiscal unifié et de l'accueil fiscal de proximité.

Les usagers peuvent désormais se rendre dans une trésorerie ou un service des impôts des particuliers (SIP) et obtenir une réponse simple à l'ensemble des questions d'assiette ou de recouvrement sans être renvoyés vers une autre structure même si leur demande ne relève pas de la spécialité métier du service.

Ainsi, pour la deuxième fois cette année, les trésoreries de proximité ont été associées au dispositif de l'accueil des usagers dans le cadre de l'accueil fiscal de proximité. Cet accueil a donné lieu à une fréquentation très nettement supérieure à celle de l'année dernière (+ 21%). Mais une progression de l'accueil a également été constatée dans les SIP, toutefois de façon moins importante (+14%).

S'agissant des télédéclarations, au titre de 2011, le nombre total s'établit à 29 425 et leur augmentation est la plus importante de la région (+ 21%) pour se situer à 27,82% du total.

Le nombre de paiements en ligne est également en hausse (plus de 3000 nouveaux paiements dématérialisés). Les démarches en ligne progressent également pour les professionnels.

Dans la sphère des professionnels, le premier Comité Local des Usagers Professionnels de la DDFIP a été organisé le 13 octobre 2011. Etaient présents les responsables du Secteur Economique, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, des Experts Comptables et des représentants des organismes agréés.

Après une présentation de l'organisation de la DDFIP, l'ordre du jour comportait principalement les évolutions en matière de téléprocédures (abaissement du seuil d'obligation au 01/10/2011, nouvelles modalités et fonctionnalités), les réformes et modifications de la fiscalité locale des entreprises, les nouvelles missions des organismes agréés et la révision des locaux professionnels (principes et organisation). S'agissant de l'action en recouvrement, sont privilégiés les actes les moins coûteux pour le débiteur.

La promotion du civisme fiscal s'exerce également à travers la mission de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale avec, en contrepartie de garanties accrues pour assurer la sécurité juridique des contribuables de bonne foi, des garanties et des moyens juridiques solides également octroyés au contrôle fiscal pour agir.

La mission de contrôle fiscal est réalisée au travers de contrôles sur pièces et de contrôles fiscaux externes.

Dans ce cadre, la DDFIP collabore activement avec l'ensemble des services de l'Etat dans la lutte contre les fraudes, notamment au travers de sa participation au Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF).

Assurer, pour les citoyens, la transparence des comptes publics et rendre les services au meilleur coût

La recherche d'une plus grande efficacité de la gestion est constante au sein des réseaux chargés de la mise en œuvre du programme, qui ont conclu dès 2000 leurs premiers contrats de performance et ont accompli depuis des efforts significatifs en ce domaine. Les exigences de transparence sur les comptes publics et de qualité comptable constituent le fondement de la nouvelle fonction comptable voulue par la LOLF, dont la mise en œuvre est un axe essentiel de l'action de la DDFIP.

La dépense de l'Etat a totalement migré dans CHORUS au 1er janvier 2011 : le circuit de la Dépense de l'Etat s'en trouve profondément modifié.

L'appui de la Cellule Qualité Comptable (CQC) de la DDFIP aux services de l'Etat pour la mise en place du Contrôle Interne de l'Etat se poursuit en 2011, notamment avec les services de la préfecture.

Masses financières

- **Masse salariale : 21 M€**
- **1 759 014 € de budget de fonctionnement dont 413.936 € de frais d'affranchissement et 252 861 € de loyers**

Améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, aux collectivités locales et aux partenaires de l'État

Partagée par tous les services intervenant pour la mise en œuvre du programme, la qualité est au cœur de leur action.

Les services de la DGFIP ayant une mission fiscale appliquent le référentiel Marianne qui invite les agents à poursuivre les efforts déjà accomplis en matière de qualité de service.

La démarche partenariale auprès des collectivités locales et des établissements publics locaux s'est poursuivie notamment au travers de :

- La signature d'un engagement partenarial avec la communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne. Cette convention contractualise les relations entre la communauté de communes et le trésorier de MIRANDE.
- La généralisation de l'application HELIOS à l'ensemble des trésoreries pour la gestion comptable et financière des collectivités locales a permis l'accès par les ordonnateurs au portail HELIOS : cet accès leur donne une vision en direct de la situation comptable et financière de leur collectivité, notamment de leur situation de trésorerie et des restes à recouvrer. A ce jour, 95% des collectivités du Gers disposent de cet accès.
- La campagne de promotion de moyens dématérialisés de paiement par les redevables des collectivités locales s'est poursuivie. Ainsi, des terminaux de paiement électronique de carte bancaire ont été

installés dans de nombreuses régies du secteur local, la possibilité de prélèvement automatique a été reproposée. De plus, les possibilités se sont élargies au paiement par internet, à partir du site de la collectivité ou à partir du portail Gestion Publique si la collectivité n'en possède pas.



Chiffres clés

- **Indice de qualité des service Marianne : 91,9%**
- **90,3% de comptes de gestion remis aux ordonnateurs au 15 mars 2011**
- **Délai moyen de paiement par le comptable : 2,5 jours**
- **Taux de recouvrement brut sur les produits locaux : 98,99% (très supérieur à la moyenne nationale)**

LES SERVICES DOUANIERS DANS LE GERS

Les services du Gers font partie de la direction régionale des douanes de Midi-Pyrénées, dont le siège est à Toulouse, et qui regroupe les 8 départements de la région administrative. Cette direction fait elle-même partie d'un ensemble plus important comprenant également les directions des douanes de Bayonne et Bordeaux rattachées à l'interrégion du Sud Ouest.

La division de Midi-Pyrénées Sud en charge des départements de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées - Le 21 octobre 2011, la division et le bureau d'Auch ont déménagé et ont été regroupés dans de nouveaux locaux communs, 8 rue de Lorraine à Auch. Une information a été faite auprès des opérateurs.

Le bureau des douanes d'Auch a conservé ses attributions en matière de

- contributions indirectes : gestion des débits de tabac, entrepositaires agréés,
- fiscalité : gestion de la taxe sur les véhicules routiers, remboursement d'une fraction de la TIPP aux transporteurs, taxis et ambulants, collecte de la taxe générale sur les activités polluantes.

Le Centre de la Viticulture et de l'Armagnac à Eauze

Concernant l'armagnac, ses attributions comprennent toutes les tâches liées à la production des eaux de vie naturelles d'armagnac ainsi que les tâches de contrôle et de gestion des bouilleurs de cru dans la région d'appellation. En tant que centre de viticulture, il a en charge le secteur viti vinicole du département du Gers sur toutes les étapes de la filière, de la gestion du potentiel viticole à

la commercialisation des produits.

Lui sont rattachées :

- la recette locale de Condom,
- la recette locale de Eauze.

C'est le seul service dont la compétence territoriale s'étend sur trois directions des douanes (Midi-Pyrénées, Bayonne et Bordeaux) faisant partie de la même interrégion.

Pour ce qui concerne le contrôle des personnes, de leurs bagages et moyens de transport, le département du Gers relève des brigades de surveillance intérieure des douanes de Toulouse-Frouzins (Haute Garonne), de Montauban (Tarn et Garonne) et de Tarbes (Hautes Pyrénées).

Afin de fluidifier les échanges, la douane a accéléré la dématérialisation de ses opérations.

Dématérialisation de la quasi totalité de ses déclarations avec DELTA (Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé) qui offre aux entreprises un guichet électronique moderne, accessible depuis Internet sur le portail ProDouane et euro-compatible.

La gestion des procédures des opérateurs du département ainsi que les opérations de dédouanement ont été confiées aux bureaux principaux situés à Portet sur Garonne (31) et Blagnac (31). Les contrôles des opérations de commerce international sont également effectués par ces deux bureaux.

Les services douaniers ont ainsi accompagné les échanges commerciaux internationaux du département du Gers au

cours de l'année 2011 selon le volume suivant :

	2011		Part régionale	
	Import	Export	Import	Export
Valeurs millions d'€	293	485	1,18 %	1,27 %

Des contacts ont été établis par la "cellule conseil aux entreprises" de la direction régionale des douanes de Midi-Pyrénées avec des opérateurs domiciliés dans le Gers afin de leur proposer des facilités et un soutien réglementaire dans leurs échanges commerciaux (agrément en qualité d'exportateur, etc). Cinq grands opérateurs économiques du Gers disposent ainsi d'une procédure de dédouanement domicilié.

Lancement de la nouvelle téléprocédure GAMM@ (Gestion de l'accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accise). Compte tenu de la forte activité vitivinicole du département du Gers, les services douaniers du Gers ont plus particulièrement accompagné, au cours de l'année 2011, le développement des échanges commerciaux des viticulteurs du département à l'aide du système EMCS-GAMMA qui a pour objectif d'informer le suivi des mouvements de produits soumis à accises (boissons alcoolisées, alcools, également tabacs manufacturés, produits énergétiques) circulant en suspension de droits à l'intérieur de l'Union européenne.

Il s'agit, d'une part, de simplifier la tâche des opérateurs, d'autre part, d'améliorer les moyens de suivi et de contrôle des administrations sur les mouvements de produits soumis à accises. Pour les opérateurs comme pour

les administrations des États membres, le but est de sécuriser la procédure en assurant une traçabilité des mouvements.

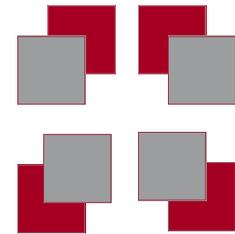
L'application GAMM@ (Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accise) est ainsi devenue incontournable pour les grands producteurs du Gers pour leurs expéditions. Par ailleurs, il est à signaler la mise en place en collaboration avec le bureau national interprofessionnel de l'Armagnac (BNIA) d'une plateforme informatique dénommée « CONCERTO » destinée à simplifier davantage les démarches administratives en la matière pour l'ensemble des producteurs.

Les services douaniers ont ainsi participé dans le Gers à des actions de formation en 2010 et 2011 à l'utilisation de la téléprocédure GAMM@ en collaboration avec la Chambre régionale d'agriculture et les vigneron indépendants du Gers.

Déclaration de récolte en ligne pour les viticulteurs : Pour la seconde année consécutive, la douane a proposé aux viticulteurs du Gers de déclarer leur récolte par Internet, à partir du samedi 15 octobre 2011 afin de leur simplifier les démarches. Ce service gratuit, inauguré lors des vendanges 2010, a rencontré un vif succès au niveau national puisque 56 % des déclarations de récolte ont pu être dématérialisées dès la première année de son lancement (soit plus de 77 000 télé-déclarations sur un total de près de 139 000).

Parallèlement la douane a poursuivi son travail de dématérialisation en enrichissant son offre de dématérialisation des procédures. Au mois de mai 2011, les viticulteurs ont ainsi pu consulter en ligne leur relevé de distillation et ont pu déclarer en ligne l'état de leur stock à la fin de la campagne au mois d'août dernier.

Moderniser l'action publique



LA DEMATERIALISATION DES DONNEES FINANCIERES ET COMPTABLES

CHORUS est le nouveau système d'information financière de l'Etat, fondé sur un progiciel de gestion intégré. Il gère la dépense, les recettes non fiscales et au 1er janvier 2012 la comptabilité de l'Etat.

C'est depuis le 1er janvier 2011 une application partagée par tous les acteurs financiers des services centraux et déconcentrés de l'Etat qui remplace les applications ministérielles de gestion.

Tous les programmes budgétaires de la DIRCIME ayant basculé dans le progiciel CHORUS au 1er janvier 2011, la préfecture a dû faire face à une gestion délicate et minutieuse des crédits, du fait notamment de l'appropriation de ce nouvel outil très complexe et des nombreux acteurs concernés.

2011 a été également l'année de mise en place des programmes 309 (entretien des bâtiments de l'Etat) et 333 Action 2 (gestion partagée entre les Directions Départementales Interministérielles (DDI) et la préfecture des fluides, contrats, loyers et petits travaux) - 909 000 € de crédits consommés pour ce BOP.

Une collaboration étroite avec les services directement concernés par ces deux BOP (SGAR, DDFIP et DDI) a permis de mener à bien la consommation des crédits de ces deux programmes.

Un travail important a par ailleurs été mis en place avec les agents de la plate-forme CHORUS prestataire de service située à la préfecture des Hautes-Pyrénées en charge

de la validation des engagements et mandatement des crédits gérés par l'unité.

La clôture de gestion a particulièrement été intense et délicate du fait de la nécessité de consommer les crédits délégués sur les divers BOP dans des délais très contraints (avant début décembre 2011).

Enfin, la Direction de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat (DIRCIME) a institué une démarche de contrôle interne comptable et rempli la feuille de route 2011 fixée par le ministère de l'intérieur pour la DETR. Des contrôles de supervision devront être effectués en 2012 et un certain nombre d'actions devront être engagés pour sécuriser encore davantage la procédure comptable des subventions de l'Etat.



LE CONTROLE DE GESTION

Le dernier rapport Le Fur a situé la préfecture du Gers au 21ème rang, sur 101, au palmarès d'efficacité des préfectures en matière de délivrance de titres au cours du premier semestre 2011. Pour cinq des six délais de délivrance de titres sélectionnés pour ce classement, la préfecture du Gers est dans le groupe de préfectures classées au premier rang.

L'année 2011 a vu la préfecture du Gers contribuer à la réduction des dépenses publiques : une baisse de 22 000 € de la facture des consommations de téléphonie, une baisse de 8 800 € des frais postaux, une baisse globale de 3 000 € des assurances (véhicules, bâtiments), une baisse de 3 900 € des consommables informatiques, soit près de 38 000 € de gain financier pour ces trois principales lignes budgétaires.

A contrario, et en raison de la hausse du coût des hydrocarbures et dérivés, la facture énergétique de la préfecture a augmentée de 13 000 € en un an, soit + 12.9% (carburants, électricité, gaz, fioul).

LA DEMARCHE QUALITE

La phase du processus de labellisation Marianne a commencé et a pour objectif de valoriser la qualité de l'accueil du public par les agents de la préfecture.



Elle concerne l'accueil général, les bureaux de la circulation, de l'Etat-civil et des Etrangers.

L'audit initial aura lieu le 25 avril 2012 ; il situe le niveau de respect des 19 engagements du référentiel Marianne par les services concernés de la préfecture.

L'obtention de la labellisation devrait avoir lieu fin du premier semestre 2012.

Masses financières

- 9 500 € : refonte de la signalétique d'orientation à la préfecture du Gers

TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS Résultats cumulés des indicateurs entrant dans les objectifs de performance 2011 du Programme d'Administration Territoriale de l'Etat (PATE)					
ACTION PAT	INDICATEUR RETENU POUR LA COTATION	VALEUR CIBLE 2011 (pour le Gers)	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE DE LA STRATE 1	MOYENNE NATIONALE
Action 1 "Coordination de la sécurité des personnes et des biens"	Taux de PPRN approuvés	80 %	86.2 %	90.7 %	95.5 %
	Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites ayant un PPI	90 %	100 %	NC*	80.8 %-
	Visites périodiques pour les ERP soumis à obligation de contrôle	96 %	99,5 %	NS*	94.6 %
Action 2 "Garantie de l'identité et de la nationalité, délivrance de titres"	Délai de traitement des demandes de passeport biométriques (en jours)	4 j	1 j	2.02 j	4.7 j
	Nombre de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfetures	1	1.08	0.99	NS

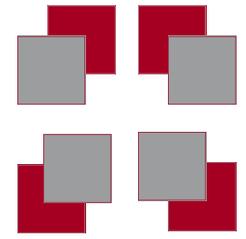
NC : non communiqué

NS : non significatif en raison d'anomalies dans certains résultats

ACTION PAT	INDICATEUR RETENU POUR LA COTATION	VALEUR CIBLE 2011 (pour le Gers)	RÉSULTAT DU GERS	MOYENNE DE LA STRATE 1	MOYENNE NATIONALE
Action 3 "Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales"	Taux d'actes budgétaires réformés après une intervention de la préfecture (contrôle budgétaire)	95 %	88.4 %	NS	89.4 %
	Taux de contrôle des actes prioritaires (contrôle de légalité)	94 %	95.5 %	91.8 %	91.5 %
	Taux d'actes réformés ou retirés après intervention de la préfecture (contrôle de légalité)	60 %	65 %	53.6 %	54.5 %
	Taux d'actes télétransmis	19 %	23.6 %	16.6 %	22.3 %
Action 4 "Pilotage territorial des politiques gouvernementales"	Délai d'instruction des dossiers Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et loi sur l'eau (en jours)	325 j	391 j	309 j	285 j
Fonctions transversales	Nombre de sites labellisés ou certifiés (Qualité)	1	1 (en cours)	NC	NC
	Taux d'appels perdus	5 %	5 %	8 %	12 %

NC : non communiqué

NS : non significatif en raison d'anomalies dans certains résultats



Annexes

EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE PAR SERVICE DE L'ETAT

Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Montant de la masse salariale (€)
Préfecture	141	134.90	50	39	102	6 621 708
Inspection académique	2 712	2 411.50	NC	NC	NC	141 140 425
Justice	53	52.40	50	8	45	NC
Direction Départementale de la Sécurité Publique et service départemental de l'information générale	82	81.40	42	56	26	4 514 182
Gendarmerie	355	355	48	309	46	6 816 557
Direction Départementale des Territoires	182	175.60	48.5	93	89	11 861 333
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	80	72.68	48	49	31	3 221 120
Unité Territoriale de la DIRECCTE	28	27.60	51	10	18	1 325 604
Direction Départementale des Finances Publiques	355	355.43	50	134	221	20 600 918
Protection judiciaire de la jeunesse	9	8.50	48	3	6	Non connu
Délégation départementale de l'ARS	30	28.80	50	13	17	1 420 290
Service départemental de l'architecture et du patrimoine	6	6	50	2	4	300 852
Unité territoriale DREAL	5	4.50	48	3	2	255 500
Office national des anciens combattants	3	3	55	1	2	171 866
Douanes	24	22.80	47	12	12	1 381 548
Météo France	5	5	46	4	1	150 000
DIRSO	76	74	44	71	5	2 700 000
TOTAL	4 146	3 819.11	48.5			202 481 903

REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE PAR NATURE (en €)

Nature	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Intervention	TOTAL
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés	14 393 749	1 166 795	617 470	746 260	16 924 274
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement	15 267 686	2 886 716	17 004 361	151 415 000	186 573 763
Garantir la cohésion sociale	171 866	92 759		7 519 573	7 784 198
Organiser l'offre éducative	141 140 425	513 849		2 551 304	144 205 578
Assurer la gestion financière et fiscale	22 793 688	1 759 014	388 736	66 589	25 008 027
Dotations de l'Etat aux collectivités territoriales		157 973 756	18 114 718		176 088 474
TOTAL GENERAL	193 767 414	162 392 889	36 125 285	162 298 726	556 584 314

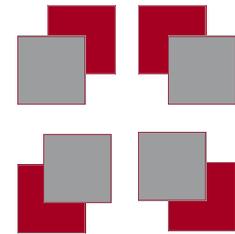
RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ETAT

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Redevance sur audio visuel	9 956 358
Impôt sur le revenu	120 480 925
Impôts sur les sociétés	47 294 785
Taxe sur les salaires	18 941 641
Taxe sur la valeur ajoutée	183 995 556
Droits d'enregistrement	26 141 983
Impôt de solidarité sur la fortune	4 636 915
Prélèvements au profit de l'État (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	14 903 547
Total	426 351 710

RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux dont :	163 134 032
<i>Taxe d'habitation</i>	46 767 980
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	104 694 018
<i>Taxe professionnelle</i>	11 672 034
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	57 516
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	1 208 011
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	3 462 495
Total	167 862 054

Sigles et acronymes



ADEC	Action de Développement des Emplois et des Compétences
AE	Autorisations d'Engagement
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APS	Activités Physiques et Sportives
ARS	Agence Régionale de Santé
ATESAT	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire
BAIE	Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi des femmes
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
CAUE	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CAV	Contrats d'Avenir
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCSF	Commission des Chefs des Services Financiers
CDAC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDCPH	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
CDEC	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CDNPS	Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites
CEL	Contrat Educatif Local
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille
CIE	Contrats Initiative Emploi
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLIS	Classe d'Intégration Scolaire
CLSPD	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNI	Carte Nationale d'Identité
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COD	Centre Opérationnel de Défense
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
CPE	Contrat Première Embauche
CRP	Convention de Reclassement Personnalisé
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DDEA	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
DDR	Dotation de Développement Rural
DDSV	Direction Départementale des Services Vétérinaires
DDT	Direction Départementale des Territoires
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
DGCP	Direction Générale de la Comptabilité Publique
DGE	Dotation Globale d'Équipement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DGI	Direction Générale des Impôts
DGO	Document Général d'Orientation
DIRCIME	Direction de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DIRSO	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DLPCL	Direction des Libertés Publiques et Collectivités Locales
DNB	Diplôme National du Brevet
DPR	Déclaration Pré-Remplie
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRE	Direction Régionale de l'Équipement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRIRE	Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
DUP	Déclaration d'Utilité Publique
EDE	Établissement Départemental de l'Élevage
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agréées Dépendantes
EMDS	Etat -Major Départemental de Sécurité
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERDF	Électricité Réseau Distribution France
ERP	Établissements Recevant du Public
ESAT	Entreprises et Services d'Aide par le Travail

ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
ETP	Effectifs en équivalent "Temps Plein"
FACÉ	Fonds d'Amortissement des Charges Électriques
FCO	Fièvre Catarrhale Ovine
FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA
FDACR	Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FGIF	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIPJ	Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNE	France Nature Environnement
FRBTP	Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics
FSE	Fonds Social Européen
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HSE	Heure supplémentaire effective
IAE	Initiative Action Emploi
ICPE	Installations Classées Pour l'Environnement
IEF	Infractions Économiques et Financières
IPPC	Integrated Pollution Prévention and Control
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
JSI	Journée de la Sécurité Intérieure
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAET	Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
MAIA	Maison d'Accueil et d'Intégration pour les Malades d'Alzheimer
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MH	Monument Historique
MHC	Monument Historique Classé
MILDT	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales
MISE	Mission Inter Services de l'Eau

NACRE	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAC	Politique Agricole Commune
PAT	Prime d'Aménagement du Territoire
PATS	Pôle d'Application et d'expérimentation des Techniques Satellitaires
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDASR	Plan Départemental de Sécurité Routière
PDCR	Plan Départemental de Contrôles Routiers
PDITH	Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés
PER	Pôle d'Excellence Rurale
PFDL	Pôle de fiscalité directe locale
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLS	Prêt Locatif Social
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUS	Prêt Locatif à Usage Social
PMBE	Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
PNB	Point Noir Bruit
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondations
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRS	Pôle de recouvrement spécialisé
PSIG	Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
PVE	Plan Végétal pour l'Environnement
PVSTF	Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RNA	Réseau National d'Alerte
RPI	Regroupement Pédagogique Intercommunal
RPIE	Responsable de la Politique Immobilière de l'État
RSDE	Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau
SATER	Sauvetage Aéro-Terrestre
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale

SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEP	Section d'Enseignement Professionnel
SETI	Silo à Enjeu Très Important
SFDL	Service de fiscalité directe locale
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Économique
SIE	Service des impôts des entreprises
SIP	Service des Impôts des Particuliers
SIV	Système d'Immatriculation des Véhicules
SPID	Service du Pilotage Interministériel et du Développement
SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
SSIAD	Services de Soins Infirmiers A Domicile
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
STEP	Stations d'Épuration
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TIAC	Toxi-Infection Alimentaire Collective
UDCCRF	Unité Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
UT	Unité Territoriale
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VVV	Ville Vie Vacances
ZBC	Zone de Bruit Critique
ZDE	Zone de Développement Éolien
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Agir pour le GERS en 2011 - L'action des services de l'État dans le département du Gers
Directeur de la publication : Etienne GUEPRATTE, Préfet du Gers
Pour leur collaboration à ce document, remerciements à l'ensemble des services de l'Etat